

Session du Conseil départemental du 4 mars 2021

- Commission Ressources -

14. Rapport sur les orientations générales du budget pour 2021

Pôle ressources
Direction des finances et de la commande publique
Commission ressources

Session du 04 mars 2021
Rapport sur les orientations générales du budget pour 2021

Mesdames, Messieurs,

Exercice essentiel nous permettant de tracer ensemble des perspectives pour notre collectivité, ce débat d'orientations budgétaires 2021 s'inscrit dans une actualité particulière. La crise sanitaire qui dure depuis plus d'un an a fortement impacté le quotidien des audois, des acteurs socio-économiques et, par voie de conséquence, nos politiques publiques, notre fonctionnement et donc les finances départementales. Fidèles à nos engagements d'actions, nous avons eu à cœur de ne pas subir mais au contraire de mobiliser tout ce qui pouvait l'être pour maintenir le service public départemental et assumer pleinement nos responsabilités en matière de solidarités humaines et territoriales. Les priorités politiques que nous allons rappeler et définir aujourd'hui se traduisent concrètement dans nos orientations budgétaires.

Le projet politique du Département est connu : accompagner les mutations profondes qui traversent notre territoire, que nous avons articulées autour des 4 transitions (démocratique, territoriale, solidaire et écologique). Les circonstances actuelles confirment de manière évidente la pertinence du diagnostic que nous faisons alors : agir pour une société solidaire qui lutte contre l'exclusion et protège les plus vulnérables, garantir les équilibres territoriaux dans notre Département attaché à ses racines rurales, agir face à l'urgence climatique écologique et confirmer les valeurs de proximité, de démocratie et de participation citoyenne qu'incarne notre institution depuis plusieurs années.

Si nous devons poursuivre sur ce chemin tracé, nous avons aussi à prendre en compte les épreuves traversées ces derniers mois et en tirer les conséquences. Nous avons agi et continuons de nous mobiliser pour faire face à la crise sanitaire. Et nous sommes au-devant d'une crise économique et surtout sociale qui va devoir appeler de notre part des engagements forts.

Ces engagements ont un coût : plusieurs millions d'euros pour le Département de l'Aude, répartis entre dépenses de fonctionnement et d'investissement. Les premières sont directement liées à l'accompagnement des publics fragiles, à l'achat de dotations sanitaires, à nos différents soutiens aux établissements sociaux et médico-sociaux ou encore au tissu associatif et caritatif. Les secondes portent sur tout ce que nous décidons et mettons en œuvre pour développer une dynamique de territoire au travers des équipements publics, de nos investissements, de notre soutien aux communes et intercommunalités et même aux entreprises au travers de la commande publique.

La relance passera nécessairement par le Département. Nos efforts en matière de gestion financière nous ont permis, ces deux dernières années, de dégager des marges de manœuvre nous permettant de répondre à nos engagements politiques. Pour autant, force est de constater que le modèle budgétaire des départements est mis à mal : quasi suppression de notre autonomie fiscale, mise en péril de notre équilibre financier du fait de la hausse de dépenses sociales contraintes non compensées, incertitudes sur les compétences des collectivités territoriales, etc. A l'heure où une réforme territoriale est discutée au niveau national, nous réaffirmons avec force que les départements ne sauraient être réduits à des opérateurs de l'Etat.

Au contraire, nous élus départementaux avons démontré ces six dernières années notre capacité d'action et de gestion. Depuis 2015, nous sommes dépositaire d'un mandat des audoises et des audois qui nous confère une responsabilité qui est à la source de tous nos projets : faire correspondre nos actions et donc nos moyens aux attentes du terrain et aux besoins des citoyens. C'est dans cet esprit que je vous propose de débattre de nos orientations budgétaires pour 2021.

Plan du rapport :

1. Nous appuyer sur une situation budgétaire saine malgré les incertitudes à venir .	4
1.1. Un exercice 2020 marqué par la réponse du Département à la crise sanitaire.....	4
1.2. Des efforts de gestion pour maintenir un équilibre durable du budget.....	8
1.3. Des dispositions nationales qui nous impactent fortement : autonomie fiscale perdue, dotations en baisse et péréquation sous tension	10
2. Construire un budget 2021 ambitieux face à l'urgence sociale	15
2.1. Tirer parti de la dynamique des recettes fiscales indirectes	15
2.2. Philosophie générale pour la construction du budget 2021	16
2.3. Intégrer nos priorités politiques	17
- Faire face à la crise sanitaire et répondre à l'urgence sociale.....	17
- Engager « l'après-crise » et assurer la résilience de notre territoire.....	18
- Maintenir nos efforts de gestion pour garantir la pérennité du service public départemental	19
2.4. Eclairage sur la politique de ressources humaines	19
2.5. Viser un maintien de l'autofinancement, gage de crédibilité budgétaire	21
3. Miser sur une politique d'investissement volontariste axée sur la relance territoriale et le développement durable.....	22
3.1. Des recettes propres d'investissement en légère baisse.....	22
3.2. Des investissements structurants pour le territoire.....	22
4. Maitriser notre endettement	27
5. Des budgets annexes s'inscrivant dans une même logique de rigueur	28
6. Conclusion	30

1. Nous appuyer sur une situation budgétaire 2020 saine malgré les incertitudes financières à venir

1.1. Un exercice 2020 marqué par la réponse du Département à la crise sanitaire

Dès le vote du budget 2020, le Département s'est engagé à soutenir les audois(es) au travers du maintien de son service public et de différents dispositifs d'aides aux usagers et acteurs du territoire. Son rôle de chef de file des solidarités humaines l'a engagé à organiser, dès les premiers jours de l'épidémie, la continuité et le renforcement de l'accompagnement social des usagers, pour maintenir, durant cette période, les aides sociales aux usagers (APA, PCH, RSA, FUL...) et les secours d'urgence. Plusieurs dispositifs départementaux peuvent ainsi être cités :

- La continuité du **versement des aides sociales** pendant la période. Les effets de la crise sont par ailleurs tangibles avec une augmentation des foyers bénéficiaires du RSA. Le surcoût du RSA lié à la crise sanitaire s'élève à 1,6M€.
- Le **programme social « Up l'Aude »** qui a permis à 189 personnes de bénéficier d'aides d'urgence. De plus, le **programme « coup de pouce »** a aidé 2 190 élèves dont 2 098 collégiens boursiers et 92 étudiants. Une enveloppe financière de 0,45 M€ euros sur l'ensemble de ces programmes a ainsi été débloquée.
- **Les subventions en direction des associations caritatives** pour 100 000 € réservés en fin d'année 2020 (dispositif voté en fin d'exercice, en voie d'amorçage sur 2020 avec une montée en charge progressive en 2021), du soutien psychologique en direction des familles et des aides aux médecins internes pour 0,02 M€.

Face à la crise sanitaire, le Département est intervenu en direction de ses différents partenaires (établissements et services médicaux sociaux (ESMS), entreprises, associations...) par différents biais :

- **Le soutien aux établissements et services médicaux sociaux (ESMS).**

Devant les difficultés rencontrées par ces établissements face à la baisse d'activité constatée sur la période de crise sanitaire, le Département a maintenu le niveau de son financement sur la base de l'activité du mois de janvier 2020. Le coût de cette mesure s'élève à 2,6 M€ pour 2020.

De plus, le Département, a octroyé une prime aux personnels de ces services d'aide et d'accompagnement à domicile (S.A.A.D.) et des établissements PH et ASE pour un montant de 1,47 M€.

Le Département a également doté les personnels de nos partenaires des foyers d'hébergement de l'Aide Sociale à l'Enfance et des établissements d'accueil des personnes âgées et personnes handicapées en masques de protection.

- **Le dispositif de soutien au tissu associatif**

Dès le mois d'avril, le Département a mis en place un fonds exceptionnel d'aide aux associations destiné à compenser l'annulation d'évènements, les frais engagés à cette occasion ainsi que des pertes de recettes. Le budget alloué à ce fonds par le Département est de l'ordre de 1,13 M€ en 2020 pour près de 183 structures associatives aidées.

- **L'appui départemental à l'économie locale**

Pour le tourisme particulièrement touché, le Département en partenariat avec la Région Occitanie a accompagné la relance du secteur ainsi que du commerce et de l'artisanat de proximité, au travers du **fonds l'Occal** en réservant une enveloppe de 1,2 M€. Une première contribution de 150 K€ a été versée en 2020, les versements complémentaires devraient intervenir

début 2021 pour une dépense totale estimée à ce jour à 450 K€. De plus, le Département a délivré une aide d'appui au fonctionnement à hauteur de 0,25 M€, suite à la fermeture des sites pôle du programme Pays Cathare mis en difficulté financière, lors du 1^{er} confinement. Le Département a apporté également une aide spécifique au secteur de la pêche à hauteur de 22 K€ dont 20,8 K€ versés en 2020.

Dans le domaine du transport des élèves handicapés, l'annulation des bons de commande suite à la fermeture des établissements scolaires a donné lieu à une indemnisation des entreprises de transports à hauteur de 100 000 €, dépenses qui ont pu être absorbées par les crédits votés au budget primitif 2020 sur le secteur des transports.

Dans le domaine des travaux publics, le Département a pris en charge une partie des incidences financières des protocoles sanitaires sur les chantiers, en augmentant les crédits alloués pour intégrer les missions des coordonnateurs « santé protection de la santé » chargés de mettre en œuvre les préconisations sanitaires lors des travaux initiés pour le compte du Département. L'impact de cette mesure s'est révélé assez peu élevé sur le plan financier (60 K€), les entreprises ayant su s'adapter aux contraintes sanitaires.

Une attention particulière a été également apportée dès le début sur la continuité et le suivi du paiement des factures dans le cadre des marchés publics ou des prestations effectuées par les partenaires notamment du secteur associatif, afin de soutenir la trésorerie de nos partenaires.

- **Le renfort des moyens et ressources de la collectivité**

Pour répondre à la crise, le Département a également dû renforcer les moyens et les ressources internes pour assurer les missions qui étaient les siennes.

o *Equipements de protection*

Dans le cadre de la crise sanitaire, le Département a réalisé des dépenses de fonctionnement inédites en dotation de masques et gel hydro alcoolique, estimées à ce jour à près de 900 000 €, pour l'ensemble du personnel départemental, particulièrement dans les domaines des collèges et de la protection de l'enfance. Il a également participé, dans le cadre d'un partenariat inter collectivité au financement des masques pour la population audoise pour un coût de 300 000 €. Par ailleurs, le Département a dû adapter ses locaux et ses équipements face à la crise (aménagement des accueils selon les protocoles sanitaires, organisation des circulations, etc). Le total de ces dépenses s'élève à 0,23 M€.

o *Mise à disposition de personnel dans les collèges et renforcement de l'entretien ménager sur tous les sites départementaux.*

Afin d'assurer la réouverture des collèges après le confinement, en complément de recrutements supplémentaires, le Département a eu recours à des entreprises d'insertion pour mettre à disposition du personnel dans les collèges et faire face à la gestion des absences et aux besoins complémentaires liés au protocole sanitaire. Le coût de cette mesure s'est élevé à 170 K€ en 2020. L'entretien ménager a dû également être renforcé dans tous les bâtiments recevant du public pour répondre aux exigences des normes sanitaires. Au sein des structures accueil enfance, cela a par exemple représenté un surcoût de l'ordre de 25 000 €.

o *Information et communication à la population*

Pendant la période de confinement et tout au long de l'année, le Département a régulièrement informé la population ainsi que les publics dont il a la charge sur les préconisations sanitaires et sur la mobilisation de la collectivité durant cette période, le montant de ces dépenses s'élève à 80 000 €.

- *Prime exceptionnelle RH et indemnités*

En application des dispositions établies au plan national, la collectivité a octroyé une prime à certains agents départementaux particulièrement mobilisés pendant le premier confinement (personnel de la structure accueil enfance, agents d'entretien ménager, assistants familiaux...) ainsi qu'un abondement de l'indemnité d'entretien pour les assistants familiaux (somme versée mensuellement à chaque assistant familial pour assurer les dépenses liées à la prise en charge des enfants confiés). La dépense réalisée s'est élevée à 370 000 €.

- **Dispositifs d'appui en direction des départements pour la mise en œuvre des dépenses COVID**

Le Département n'a pas attendu de bénéficier du soutien de l'Etat pour réaliser les dépenses en lien avec la crise COVID. Toutefois des dispositifs d'aide ont été sollicités pour amortir les dépenses réalisées. Dès la loi d'urgence du 23 mars 2020, l'Etat a suspendu l'application des contrats de Cahors, encadrant l'évolution des dépenses de fonctionnement de 1,2 %, dans sa dernière année d'exécution afin de permettre aux collectivités de lutter contre les effets de la crise sanitaire devenue sociale.

Le Département de l'Aude a eu recours à l'avance individuelle remboursable des DMTO en 2020 pour un montant de 1 172 558 €. Ce dispositif d'avance correspond à l'écart constaté entre les pertes de recettes de DMTO observées par les départements du fait de la crise sanitaire au 31 août 2020 (35,1 M€) complété d'un tiers des recettes DMTO de 2019 (20,7 M€) soit 55,8 M€, par rapport à la moyenne des DMTO perçus entre 2017 et 2019, soit 56,97 M€. L'écart constaté de 1,17 M€ a constitué la base de l'avance DMTO sollicitée auprès de l'Etat. Seuls 40 départements ont sollicité l'acompte en septembre dernier dont l'inscription budgétaire s'écrit en « dettes envers l'Etat ». Au regard de la réalisation estimée des DMTO pour 2020 (61 M€), cette avance devrait être remboursée en totalité en 2021.

Le Département s'est par ailleurs inscrit dans le dispositif d'étalement des charges COVID. Ce mécanisme permet de retraiter des dépenses de fonctionnement, exceptionnelles quant à leur nature et leur montant, en vue d'en lisser l'impact budgétaire sur plusieurs exercices. La durée d'étalement choisie par le Département est de 5 ans. La nature des dépenses éligibles est précisée dans la circulaire du 24 août 2020 et est très limitative. Elle concerne principalement les équipements de protection, le soutien au monde économique et l'abondement des aides sociales, les surcoûts induits sur les contrats de la commande publique, les subventions, contributions à différentes structures résultant des effets de la crise. Sont exclues les dépenses de personnel, le surcoût du RSA et le maintien du niveau de financement des établissements sociaux et médico-sociaux face à la baisse d'activité, dépenses qui représentent près de 4 M€. La période couverte s'étend du début de l'état d'urgence sanitaire (24 mars 2020) jusqu'à la fin de l'exercice 2020. Le total des dépenses éligibles pour le Département s'est élevé en 2020 à 3,81 M€ correspondant à un amortissement de 0,76 M€ par an des dépenses COVID.

Dans le cadre de l'octroi d'une prime aux personnels des établissements sociaux et médico-sociaux des Service d'aide et d'accompagnement à domicile (S.A.A.D.) le Département a bénéficié d'un financement de la CNSA de 50 % de la prime des SAAD soit 0,43 M€.

Le total du soutien financier pour le Département s'élève pour l'année 2020 à **2,36 M€ (dont seuls 0,43 M€ constituent une aide directe) contre plus de 9 M€ de dépenses réalisées pour la crise sanitaire**. Le tableau ci-dessous présente les dépenses 2020 réalisées ainsi que celles éligibles au dispositif d'étalement des charges COVID pour un montant de 3,8 M€. Sont également présentées les dépenses COVID estimées pour 2021.

Impact Covid-19 sur le budget départemental

Dépenses en €	DEPENSES COVID 19 Année 2020	Montant des dépenses éligibles au mécanisme d'étalement des charges au 31/12/2020	DEPENSES COVID 19 Année 2021 <i>prévisionnel</i>
Investissement	408 854		253 915
Fonds L'Occal	150 000		253 915
Acquisition de matériel pour aménagement des locaux	16 539		
Coordonnateurs SPS sur chantiers pour mission Covid 19	58 781		
Acquisition ordinateurs, logiciels, clés 4G pour télétravail ou collégiens	179 784		
subvention exceptionnelle d'investissement aux restos du cœurs	3 750		
Fonctionnement	8 688 376	3 813 737	1 145 000
FRAIS NETTOYAGE ET EQUIPEMENTS	891 539	890 874	
Entretien ménager SAE	24 760	24 760	
Equipements et matériels de protection	866 779	866 114	
SOUTIEN TISSU ECONOMIQUE	1 387 172	1 333 361	500 000
Fonds de soutien au monde associatif	1 113 972	1 060 161	500 000
Aides aux sites pôles	252 400	252 400	
Soutien pêcheurs	20 800	20 800	
AIDE EN MATIERE SOCIALE	5 642 371	1 486 443	450 000
Prime ESSMS SAAD - PH - ASE	1 467 603	1 467 603	
Aide aux collégiens et étudiants boursiers		-	250 000
Hausse précarité secours d'urgence FAST	4 800		200 000
Aide aux internes et soutien aux familles	18 840	18 840	
Surcout RSA	1 585 000		
Soutien de l'activité des ESMS	2 566 128		
SURCOUT INDUIT SUR LES CONTRATS	103 059	103 059	-
Indemnités transports scolaires des élèves en situation de Handicap	99 619	99 619	
Mission SPS DRM	3 441	3 441	
FRAIS GENERAUX	664 236	-	195 000
Mise à disposition de personnel complémentaire dans les collèges	174 502		195 000
Communication externe	78 970		
Prime RH & indemnité	372 815		
Divers frais généraux	37 948		

1.2. Des efforts de gestion pour maintenir un équilibre durable du budget

La situation financière du Département, fin 2020, apparaît cependant plutôt satisfaisante, avec une évolution plus favorable des recettes que des dépenses, permettant ainsi un maintien de l'autofinancement.

FONCTIONNEMENT		
Recettes réelles de fonctionnement	513,43 M€	+ 7,9 M€ / 2019
Dépenses réelles de fonctionnement	470,07 M€	+ 6,4 M€ / 2019
Autofinancement	43,36 M€	+ 1,5 M€ / 2019
Pas d'effet ciseaux malgré la crise sanitaire		
INVESTISSEMENT		
Recettes réelles d'investissement <i>(hors emprunt)</i>	19,7 M€	- 0,1 M€ / 2019
Emprunt	37,08 M€	+ 2,09 M€ / 2019
Dépenses réelles d'investissement	92,63 M€	-7,2 M€ / 2019
<i>dont :</i>		
Equipements départementaux	50,64 M€	- 3,47 M€ / 2019
Subventions d'investissement	21,70 M€	- 4,31 M€ / 2019
Un niveau d'investissement important malgré le confinement		
Fonds de roulement (réserves)	59,01 M€	+ 7,53 M€ / 2019

D'après les projections sur l'exécution 2020, les **recettes réelles de fonctionnement** s'établiraient à **513,4 M€** en hausse **de 7,9 M€** par rapport à 2019 tirées par le dynamisme de la fiscalité. La fiscalité directe progresse ainsi de 3,6 M€. L'évolution des bases de foncier bâti est moindre en 2020 qu'en 2019 mais demeure positive (2,42 % contre 3,04 % en 2019). La fiscalité indirecte progresse contre toute attente de 5,8 M€ par rapport à 2019. En effet, les DMTO ont quasiment atteint leur niveau de 2019 (61,2 M€ en 2020 contre 62 M€ en 2019, soit - 1,43 %), uniquement alors que les perspectives en milieu d'année étaient bien plus préoccupantes.

L'instauration du fonds globalisé de péréquation des DMTO a été favorable à la collectivité (3,7 M€) et le produit de taxe sur les contrats d'assurance (TSCA) évolue également favorablement (+ 2,28 M€, soit + 3,8 %) ainsi que la taxe d'aménagement (+ 1,1 M€).

Les montants alloués aux dotations et participations sont stables (+ 1 M€) et les autres produits de fonctionnement sont en baisse (- 2,35 M€). Sur ces derniers, cette baisse est concentrée sur les recettes APA (part 2 en raison du trop-perçu de 2019) amoindries par les apurements de charges rattachées en 2019 et la fin de la récupération de TVA sur les transports en 2019. Ces baisses sont compensées pour partie par la hausse des recouvrements sur bénéficiaires au titre de l'autonomie.

Les **dépenses réelles de fonctionnement** progresseraient en 2020 de 6,4 M€ essentiellement en raison de l'évolution des dépenses de la mission action sociale (+ 3,7 M€), soit au total 470,1 M€.

L'évolution des allocations individuelles de solidarité reste au global dynamique (+ 6,5 M€). Les allocations RSA, représentent la plus forte progression (+ 4 M€) compte tenu de la crise sanitaire, le nombre de foyers bénéficiaires a augmenté. Concernant la mission autonomie, elle est en hausse de 2,70 M€ (0,1 M€ pour les personnes âgées et 2,6 M€ pour les personnes handicapées). La progression est soutenue concernant l'APA (+ 1,9 M€) tandis que les frais d'hébergement pour les personnes âgées enregistrent une baisse de 2,4 M€ (en lien notamment avec la fin des dotations exceptionnelles 2019 au titre des inondations de 2018). La PCH est en hausse (+ 1,1 M€) ainsi que les frais d'hébergement PH (+ 1,15 M€). L'aide sociale à l'enfance est en nette augmentation (+ 2,1M€) avec les mesures de prise en charge physique.

La mission éducation augmente de 0,3 M€ en lien avec les dotations de fonctionnement des collèges et de la maintenance informatique tandis que la mission réseau routier et mobilités baisse fortement (- 1,6 M€) en raison de la fin des écritures liées à la récupération de TVA sur les transports en 2019. La mission aménagement et attractivité du territoire retrouve son niveau habituel avec une baisse de 1,25 M€ principalement en lien avec les dépenses relatives aux inondations de 2018.

Les autres dépenses ont été globalement maîtrisées y compris les dépenses de personnel qui diminuent de 0,33 M€.

En fait, la crise sanitaire, tout en générant une hausse de certaines dépenses, notamment sociales, avec un effet attendu plutôt sur les années à venir, a aussi eu des conséquences sur le taux de réalisation de certaines dépenses récurrentes, en nette diminution vue les circonstances (déplacements, formation, fluides, ...).

Concernant **l'investissement**, le budget a également été marqué par la crise sanitaire de la Covid-19. Ainsi, en 2020, les dépenses d'investissement ont été en baisse de 7,19 M€ et s'élèveraient à **92,6 M€**. Les taux de réalisation de la section d'investissement sont plus faibles que les années précédentes, notamment dans le domaine des subventions d'équipement, traduction d'un décalage des calendriers de réalisation des projets par les maîtres d'ouvrage locaux. Pour les équipements directs du Département, les taux de réalisation restent relativement soutenus, marquant l'engagement de notre collectivité à maintenir ses projets et à soutenir l'activité locale. Les travaux liés aux inondations se sont poursuivis en 2020 et ont sollicité le budget à hauteur de 13,5 M€ dont 11,6 M€ pour les équipements départementaux (3,8 M€ au titre des inondations 2018 et 7,8 M€ pour les inondations 2020) et 1,8 M€ pour les subventions. Au total, les dépenses d'équipement départementaux s'élèvent à **50,6 M€** dont près de 8,8 M€ sur les collèges et 35,04 M€ pour les routes. Les subventions d'investissement qui se porteraient à **21,7 M€** ont permis de financer les projets structurants : le réseau Aqua Domitia, le Très Haut Débit, l'aide aux communes et les projets en matière d'AEP et d'assainissement.

Le financement de ces investissements s'est appuyé sur des recettes (hors emprunt) relativement stables (19,7 M€) dont 9,3 M€ de FCTVA, 1,5 M€ de recettes de la Région au titre des inondations, 1,17 M€ au titre de l'avance de l'Etat pour les DMT0 et 0,2 M€ de l'Etat pour le tempête Gloria. L'emprunt initialement prévu à 44,09 M€ soit + 9,09 M€ par rapport à 2019 n'a

finalement été mobilisé qu'à hauteur de 37,08 M€ (soit + 2,09 M€) en lien avec un moindre niveau d'investissement et ce, dans un contexte où les taux proposés sont relativement bas et sur des maturités plus longues.

Fin 2020, la situation du Département apparaît donc saine avec un niveau du fonds de roulement préservé à hauteur de 59,01 M€ soit plus 7,5 M€ comparé à 2019.

1.3. Des dispositions nationales qui nous impactent fortement : autonomie fiscale perdue, dotations en baisse et péréquation sous tension

La situation actuelle des finances départementales ne doit pas faire oublier que la gestion budgétaire reste un exercice contraint : les ressources sont étroitement liées à l'évolution du contexte économique et aux dispositions nationales obérant parfois la capacité à agir de notre collectivité.

- L'évolution du cadre national des finances publiques face aux crises successives

La trajectoire visée dans la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 consistait à diviser par trois le déficit public entre 2017 et 2022, induisant des efforts conséquents de diminution des dépenses publiques, de la dette et des prélèvements obligatoires. Pour ce faire, des mécanismes d'encadrement de l'évolution des finances publiques ont été mis en place, notamment au travers des contrats dits de Cahors limitant l'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités locales.

La crise sociale a percuté cette trajectoire rendant caduque la programmation 2018-2022. À cela, s'ajoute la crise sanitaire et économique de 2020. En définitive, l'ajustement structurel prévu a été moins marqué que prévu et ce pour plusieurs motifs :

- La suppression totale de la taxe d'habitation (initialement 80 % des contributeurs) pour un coût de 10,5 Mds €,
- Les mesures d'urgence économique et sociale, suite à la crise des gilets jaunes pour un coût de 11 Mds €,
- L'impact des mesures nouvelles issues du grand débat national : 6,5 Mds €.

En mars 2020, face à la crise sanitaire, la commission européenne a activé la clause dérogatoire du pacte de stabilité et de croissance pour suspendre temporairement l'application des règles européennes d'encadrement des budgets nationaux. Comme vu précédemment, la loi d'urgence du 23 mars 2020 a suspendu l'application des contrats de Cahors (encadrement des dépenses de fonctionnement de 1,2 %) dans sa dernière année d'exécution afin de permettre aux collectivités de lutter contre les effets de la crise sanitaire devenue sociale.

La trajectoire visée consiste désormais à résorber les déficits nés de la crise, le déficit public devant redevenir inférieur à 3 % du PIB à horizon 2025, afin de stabiliser l'endettement public à 117 % du PIB (20 points au-dessus de la situation observée lors des années 2017-2019) puis d'amorcer la décroissance du ratio de dette publique à compter de 2025.

Le retour d'une croissance forte et durable reste la condition première de soutenabilité de l'évolution des finances publiques, après une période de forte augmentation des dépenses pour relancer l'économie.

La révision de la loi de programmation des finances publiques pourrait intervenir courant 2021 et pourrait prévoir plusieurs orientations :

- Une contribution au redressement des finances publiques à partir de 2023 ou 2025 en fonction de l'amélioration de la situation économique,
- Une priorité donnée au financement par les collectivités à la relance économique avec une maîtrise de leur endettement,
- De possible fonds de réserve financés par des écrêtements, des dynamiques de ressources fiscales réinjectées dans les budgets locaux les moins bonnes années, de possibles réallocations de ressources entre territoires moins basés sur des objectifs de péréquation mais centrés sur des objectifs de soutien et de relance économique,
- De possibles contrats entre Etat et collectivités qualitatifs fixant des objectifs d'investissement et encadrant les recettes pour constituer des réserves en cas de crise.

- **La mise en œuvre de mesures fiscales obérant l'autonomie des départements**

- ***Le transfert de produit net de TVA aux départements***

La loi de finances 2020 a transféré à compter de 2021 la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) au profit des communes qui perdent progressivement la taxe d'habitation sur les résidences principales. En compensation, les départements se voient transférer une fraction du produit net de TVA.

Le produit de TFPB à compenser pour les départements est égal, pour chaque département au produit de la taxe foncière sur les propriétés (base d'imposition 2020 par le taux 2019) majoré de la moyenne annuelle du produit des rôles supplémentaires 2018, 2019, 2020 et des compensations d'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties en 2020.

Dans la rédaction de la loi de finances 2020, la fraction de TVA nette à transférer est égale au montant des ressources ci-dessus énumérées rapporté au produit net de TVA 2020. L'article 16 prévoit en outre que cette fraction s'applique au produit net de TVA de l'année précédente, entraînant une année blanche en 2021. Cela fait concrètement perdre, en 2021 une année d'évolution de la TVA.

Une clause de sauvegarde a été prévue, si le produit de la TVA attribué pour une année donnée représente un montant inférieur pour l'année considérée à la somme initiale allouée, la différence fait l'objet d'une attribution à due concurrence d'une part du produit de la TVA revenant à l'Etat.

Dans le contexte de crise sanitaire 2020, l'Etat fait face à une chute de la recette de TVA de l'ordre de près 15 milliards d'euros pour s'établir à 159,8 Mds d'euros contre 175 Mds en 2019.

Le produit fiscal à compenser pour l'ensemble des départements et EPCI représente 23,20 Mds d'euros. Ainsi la fraction de TVA à reverser, selon le calcul de la loi de finances 2020 aurait été de 14,5 % en 2021 et les années suivantes. L'évolution moyenne du produit de TVA, avec la référence à l'année 2020 était entre 2021 et 2025 de l'ordre de 6,3 % (scénario haut) et de 3,6 % pour le scénario bas.

La référence à la TVA 2020 pour le calcul de la fraction de TVA (selon la LF 2020) aurait permis de profiter du rebond de TVA attendu en 2021.

Cependant, cette référence a été amendée en loi de finances 2021 (article 22 bis) et a été remplacée par l'année 2021 pour évaluer la fraction de TVA à allouer aux départements. Ainsi, la fraction de TVA à répartir serait entre 13,1 % et 14 % en 2021 en fonction du produit estimé de TVA en 2021, taux qui s'appliqueront sur les années suivantes. Par conséquent, l'évolution moyenne, de l'affectation de la TVA avec la référence à l'année 2021 serait entre 2021 et 2025, selon le scénario haut de l'évolution du produit de TVA, de 4,4 % à 3,4 % pour le scénario bas.

Les recettes TVA n'auront probablement pas retrouvé leur niveau d'avant crise. Dans la perspective d'une reprise échelonnée sur plusieurs années, le transfert d'une fraction des recettes nette de TVA calculée sur 2021 peut malgré tout offrir des perspectives de croissance.

Pour les départements, quelles que soient les évolutions futures des recettes de TVA, l'indexation sur l'évolution nationale des recettes de TVA de la compensation de la perte de recettes fiscales locales (TH pour les EPCI et TFB pour les départements) constitue un mécanisme assurantiel favorable aux territoires peu dynamiques, mais défavorable à ceux qui pouvaient espérer une évolution soutenue de leurs bases d'imposition.

La substitution d'une fraction de TVA nationale à la TFB départementale s'inscrit dans une trajectoire de réduction continue du levier fiscal des collectivités locales. Après la perte de leur TH en 2011, les départements perdent désormais leur dernier levier fiscal sur un impôt direct : la TFPB.

Le fait d'être bénéficiaire d'une fraction de TVA nationale soumet les départements à l'aléa de l'évolution future de certains taux de TVA décidé non plus par les collectivités mais par l'Etat, leur supprimant ainsi leur autonomie fiscale.

Conséquence de la substitution du produit de TVA au produit FB, la loi de finances 2021 prévoit un ajustement du calcul du potentiel fiscal à compter de 2022 afin que la réforme fiscale de 2021 n'entraîne pas une déstabilisation de l'indicateur via l'ajout d'une fraction de correction. Celle-ci permet de neutraliser l'impact du remplacement du potentiel fiscal de la TFPB par le produit de TVA.

○ ***L'harmonisation de la taxe d'électricité***

La taxe d'électricité actuelle repose sur trois taxes différentes bénéficiant à l'Etat, aux départements et au bloc communal, dont la gestion est assurée par différentes structures, et dont les tarifs communaux et départementaux peuvent être modulés sur délibération.

L'article 13 de la loi de finances 2021 prévoit de simplifier la taxation de l'électricité et de regrouper la gestion de ces taxes dans un guichet unique à la DGFIP. De plus, une harmonisation des tarifs d'accises sur l'électricité au niveau national permettra de rationaliser la taxation de l'électricité.

En 2021, le coefficient est unique et applicable à tous les départements soit de 4,25. Ainsi, tous les départements ont vu leur coefficient passer à 4,25 dans le fichier publié sur impôts.gouv.fr le 10 décembre 2020. C'est le cas pour l'Aude dont le coefficient était de 4. À compter de 2022, il n'y a plus de taxe départementale de consommation finale d'électricité (TDCFE) et donc plus de délibération à prendre en 2021. La taxe est intégrée au sein de la taxe intérieure de consommation finale d'électricité (TICFE).

Les départements se verront affecter une part de la TICFE correspondant à la taxe perçue en 2021 augmentée des frais de gestion qui étaient prélevés sur les redevables et de l'inflation. Ce montant est ensuite ajusté en fonction notamment de l'évolution de la quantité d'électricité fournie sur son territoire afin de conserver une dynamique d'assiette selon les modalités qui seront définies par décret.

- **Evolution des dotations: les départements perdants**

La Dotation globale de fonctionnement (DGF) 2021, mise en répartition est identique à 2020 soit 26,8 Mds €, dont 8,4 Mds € pour les départements, après prise en compte des ajustements liés à la recentralisation du RSA dans les départements de la Réunion et de Mayotte ainsi que les réductions de dotation de compensation pour recentralisation sanitaire.

En l'absence d'abondement externe de la DGF, la croissance de la péréquation de la DGF (dotation de fonctionnement minimale – DFM et dotation de péréquation urbaine – DPU) sera financée en totalité par un prélèvement sur la dotation forfaitaire des départements dont le

potentiel financier par habitant est supérieur de 95 % à la moyenne nationale. La croissance minimale de la dotation de péréquation est fixée à 10 M€.

Pour financer l'augmentation de la dotation forfaitaire liée à la croissance de la population et de la péréquation (au moins 22 M€ si la péréquation n'augmente que de 10 M€), un prélèvement sur la dotation de 36 départements (estimés) sera effectué. Le mécanisme de plafonnement de ce prélèvement à 1 % des recettes réelles de fonctionnement instauré par la loi de finances pour 2019 est maintenu en 2021. Un département devrait en bénéficier.

Des dotations sous gage : deux dotations départementales sont gagées et sont chaque année des variables d'ajustements à la baisse pour l'Etat. Il y a la DCRTP (dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle), la DTCE-FDL (dotation pour transfert de compensation d'exonération de fiscalité locale dite « dotation carré », soit les anciennes compensations TH, FNB, et TP).

Historiquement, les variables d'ajustement diminuaient pour financer la croissance de la péréquation de la DGF. Or, bien que la DGF n'augmente pas en 2021, les variables d'ajustement diminuent de 25 M€ pour l'échelon départemental en 2021 par rapport à 2020 (soit moins 20 M€ pour le DTCE-FDL et moins 5 M€ pour la DCRTP). La baisse des compensations fiscales et de la DCRTP pèse plus fortement sur les départements ruraux que les départements urbains. Par ailleurs, la loi de finances 2021 ne prévoit pas de ponction sur le FDPTP (fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle) qui restera égal à 2020.

Le **dispositif de compensation péréquée (DCP)** augmentera plus fortement que les années précédentes à hauteur de 5,1 %, ce au regard de la crise économique induite par la crise sanitaire. Le dispositif de compensation péréquée permet de réduire le reste à charge des allocations individuelles de solidarités. Pour 2020, il a permis de réduire 10,6 % du reste à charge. C'est un dispositif plus compensateur que péréquisiteur. La répartition se fait de façon proportionnelle par rapport au reste à charge des départements. L'enveloppe mise en répartition en 2021 serait de 1 067 M€.

- **Une péréquation sous tension**

Le fonds globalisé de péréquation DMTO créé en loi de finances 2020 regroupe en un prélèvement unique, trois prélèvements déterminés en fonction de la recette fiscale des DMTO (fonds de péréquation DMTO, fonds de solidarité en faveur des départements et fonds de soutien interdépartemental, les deux derniers fonds ayant été créés en loi de finances 2019).

Ce fonds globalisé vise à mieux répartir le niveau de prélèvement individuel en fonction des capacités contributives de chaque collectivité. Il est alimenté par un prélèvement réellement proportionnel de 0,34 % de l'assiette des DMTO (sans plafonnement) de tous les départements et complété par un prélèvement progressif pour ceux qui bénéficient des DMTO les plus élevés (contribution des départements dont l'assiette des DMTO par habitant est supérieure à 75 % de l'assiette des DMTO moyenne) avec un plafonnement de 12 % du produit des DMTO de l'année précédente.

Ce fonds permet de pérenniser le montant global mis en répartition à hauteur de 1 600 M€ indépendamment des aléas liés à la conjoncture des DMTO grâce à la mise en réserve les années où les prélèvements seraient supérieurs à 1 600 M€. La réserve de l'ancien fonds DMTO (120 M€) a été transférée dans la réserve du nouveau fonds de péréquation.

La première enveloppe est figée à 250 M€ et alimente l'enveloppe du FSID. Le solde du montant mis en répartition est ventilé entre l'enveloppe du fonds des DMTO et l'enveloppe du FSD à hauteur de 52 % et 48 %.

Pour 2020, après mobilisation de la totalité du montant en réserve (120 M€) du fait de la crise, le montant total mis en répartition s'est élevé à 1 799 M€, dont 805 M€ au titre de la part « fonds DMTO » (qui corrige les écarts de richesse des DMTO entre départements), 743 M€ au

titre de la part « FSD » (qui corrige les écarts des RAC entre les départements) et 250 M€ au titre de la part « FSID » (pour les départements les plus ruraux avec des fragilités socioéconomiques).

Le produit des DMTO 2020 serait en baisse de 2 % sur l'ensemble du territoire national.

La baisse des recettes fiscales du fait de la crise affectera fortement la péréquation départementale en 2021. Ainsi, l'Etat a adopté une clause de sauvegarde pour les départements afin de maintenir le fonds de péréquation des DMTO à 1,6 M€ au moins, par un abondement de l'Etat en tant que de besoin.

Le fonds de péréquation de la CVAE, fait l'objet d'un prélèvement depuis 2015 au profit des départements confrontés à une diminution de leurs produits de CVAE supérieur à 5 %. La récession en cours va provoquer une baisse de la CVAE (estimée par le gouvernement à 11,4 %). Le rendement du fonds de CVAE (estimé à 59 M€ pour 2021) étant insuffisant pour financer cette garantie dans ce contexte (+ 200 M€), la loi de finances prévoit la suspension de ce mécanisme pour 2021.

L'attribution d'une fraction complémentaire de TVA prévue en loi de finances 2020 à partir de 2021 est scindée en deux parts. La première part dont l'enveloppe de répartition est de 250 M€ évoluera chaque année à compter de 2022 comme le produit net de TVA. La seconde part correspond en 2022, à la différence entre la fraction complémentaire de TVA totale et la première part (250 M€), est affectée à un fonds de sauvegarde.

Sont éligibles, à la première part de ce fonds, les départements dont le produit DMTO par habitant est inférieur au montant moyen par habitant et dont le taux de pauvreté est supérieur ou égal à 12 %. Le montant attribué est fonction d'un indice de fragilité sociale (IFS) et de la population. L'IFS est déterminé en fonction du revenu par habitant, du nombre d'allocataire RSA dans la population du département, du nombre d'allocataire APA et PCH dans la population du département. Le Département de l'Aude est éligible à la fraction complémentaire de TVA.

A compter de 2022, une fraction du fonds de sauvegarde est réservée aux départements confrontés à une baisse importante de leur DMTO et à une hausse importante des dépenses RSA, APA et PCH. Les modalités plus précises d'attribution sont renvoyées à un décret.

Le maintien du fonds de stabilisation en 2021 : dans la loi de finances rectificative IV du 30 novembre 2020, le fonds de stabilisation a été pérennisé pour 2021. Ce fonds devait disparaître au profit la première part de la fraction complémentaire de TVA d'un montant de 250 M€ dont les conditions d'éligibilité sont d'avoir un produit de DMTO par habitant inférieur au montant moyen par habitant et un taux de pauvreté supérieur ou égal à 12 %. Le montant attribué est fonction d'un indice de fragilité sociale (IFS) et de la population. L'IFS est déterminé en fonction du revenu par habitant, du nombre d'allocataire RSA dans la population du département, du nombre d'allocataire APA et PCH dans la population du département. Ainsi, les départements éligibles dont l'Aude fait partie, pourront cumuler le dispositif du fonds de stabilisation et de la fraction supplémentaire de TVA. Cela est une aide de l'Etat auprès des départements qui font face à la crise sanitaire et sociale.

2. Construire un budget 2021 ambitieux face à l'urgence sociale

2.1. Tirer parti de la dynamique des recettes fiscales indirectes

D'un montant global de 515,9 M€, les recettes réelles de fonctionnement 2021 évoluent favorablement par rapport au budget 2020, soit + 9,1 M€ portées essentiellement par la dynamique de la fiscalité indirecte. La réforme fiscale adoptée en loi de finances 2020 impacte par ailleurs le Département en 2021.

Prévisions d'inscriptions de recettes réelles de fonctionnement (M€)

(en M€)	BP 2020	Budget 2020	ROB 2021
Impositions directes	161,2	161,4	38,0
Impôts et taxes	205,9	202,1	336,5
Dotations et participations	105,0	105,7	106,6
Autres produits de fonctionnement	36,3	37,5	34,8
Recettes réelles fonctionnement	508,4	506,8	515,9

La construction du budget pour 2021 reposera sur les éléments suivants :

- La réforme de la taxe d'habitation qui prévoit le transfert en 2021 de la TFPB aux communes et EPCI impacte la fiscalité directe (- 123,38 M€). Cet impôt direct est compensé par un impôt indirect (fraction de TVA, voir supra). La CVAE est stable par rapport à 2020 (13 M€) malgré les incertitudes de l'impact de la crise sanitaire sur cette recette. Le produit des IFR sera de 2,2 M€ (évolution sur la base de l'inflation). Les frais de gestion TFB sont prévus en hausse suivant la notification provisoire (11,3 M€).
- Le produit de la fiscalité indirecte est en augmentation pour s'établir à 336,5 M€ (+ 134,4 M€). En 2021, au titre de la réforme de la TH, le Département percevra une fraction de TVA estimée à partir du produit 2020 de TFPB (124,6 M€) ainsi qu'une fraction supplémentaire de TVA estimée à 4,2 M€. Les droits de mutation à titre onéreux sont en hausse de 7,2 M€ et seraient portés à 63 M€, tout comme la TSCA (+ 2,3 M€) qui s'élèverait à 63,7 M€. La taxe d'aménagement (4,34M€) augmenterait de 0,5 M€. Le produit de la péréquation basée sur les droits de mutation a été revu à la baisse, compte tenu de celle des DMTO 2020 au niveau national, pour s'élever à 17,7 M€, soit moins 3,7 M€. Une diminution de la TICPE (- 0,5 M€) ainsi que de la taxe d'électricité (- 0,3 M€) est envisagée. Enfin, 0,2 M€ sont prévus au titre de la taxe additionnelle à la taxe de séjour.
- Les dotations et participations d'un montant de 106,6 M€ augmentent de 0,8 M€. La dotation globale de fonctionnement évolue légèrement (+ 0,1 M€), uniquement sur la part forfaitaire en fonction de la population pour être portée à 68,1 M€. Les allocations compensatrices (4 M€) subiront une nouvelle baisse (- 0,3 M€). En matière d'insertion, le fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI) pour 4,6 M€ est reconduit ainsi que le fonds de lutte contre la pauvreté pour un montant de 1,3 M€. Le fonds de stabilisation des AIS est maintenu en 2021 à hauteur de 3,9 M€ en complément de la fraction complémentaire de TVA.

- Enfin, les autres produits de fonctionnement, regroupant les produits de gestion, les produits divers, les produits financiers et les produits exceptionnels, seraient en diminution en raison d'une baisse des recettes sociales. En effet, les recettes CNSA diminuent sur la part 2 de l'APA en raison d'un trop perçu de 2,4 M€ en 2019 récupéré sur les acomptes de fin 2020 et de 2021. De plus, une baisse des recouvrements sur bénéficiaires en lien avec la mise en place du préfinancement des CESU est intégrée.

2.2. Philosophie générale pour la construction du budget 2021

En 2021, le Département poursuivra sa recherche de maîtrise des dépenses de fonctionnement dans un contexte budgétaire doublement contraint par la crise sanitaire et la réactivation de l'encadrement de l'évolution des dépenses fixé par l'Etat. Beaucoup d'inconnues subsistent quant à la durée et aux conséquences de la crise que nous traversons. Malgré cela, il est de notre responsabilité d'engager une prospective financière sur nos recettes et nos dépenses. Sur ce deuxième aspect, les engagements que nous aurons à prendre tiendront compte des orientations politiques suivantes :

- Faire face à la crise sanitaire et répondre à l'urgence sociale,
- Engager « l'après-crise » en renforçant nos actions pour assurer la résilience de notre territoire,
- Maintenir nos efforts de gestion pour garantir la pérennité du service public départemental.

Ces trois orientations s'inscrivent et complètent naturellement les 4 axes de transitions sur lesquels nous travaillons depuis maintenant deux ans : solidaire, territoriale, écologique et démocratique. L'ensemble de ces principes se retrouveront dans nos orientations en matière de dépenses. Au global, les crédits affectés aux dépenses réelles de fonctionnement seraient de l'ordre de 491,7 M€, en progression de 7,6 M€.

Prévisions d'inscriptions de dépenses réelles de fonctionnement (M€)

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	BP 2020	Budget 2020	ROB 2021
A Enfance Famille	44,5	45,2	47,3
B Action sociale et insertion	115,8	118,8	122,1
C Autonomie	120,8	122,5	125,5
D Education	7,2	7,5	7,7
E Culture et patrimoine	3,1	3,6	3,2
F Sport Jeunesse	2,6	3,1	2,5
G Environnement et prévention des risques	20,2	20,5	20,2
H Aménagement et attractivité du territoire	7,1	6,9	6,5
I Réseau routier et mobilité	10,9	11,0	11,0
K Administration générale	140,9	142,1	142,9
L Pilotage et coordination	2,9	3,0	2,8
Total général	476,1	484,1	491,7

2.3. Intégrer nos priorités politiques

- **Faire face à la crise sanitaire et répondre à l'urgence sociale**

Depuis le début de la crise, le Département s'est mobilisé en proposant des solutions innovantes et rapides pour faire face aux conséquences de la crise. Notre collectivité, chef de file des solidarités humaines, dispose de leviers importants pour protéger les plus vulnérables. Pour 2021, les budgets alloués aux missions de solidarités humaines progresseraient de 8,4 M€ pour atteindre un montant global de 294,9 M€.

Comme indiqué ci-dessus, le Département de l'Aude a mis en place dès le mois de mars 2020 et au fil des mois suivants, une série de mesures sociales visant à lutter contre la précarité sociale, à préserver l'activité économique et à soutenir nos partenaires dans le domaine social ainsi que les acteurs associatifs. Tous les dispositifs que nous avons mis en place, que ce soit le plan « Up l'Aude », l'aide aux collégiens boursiers ou nos différents fonds de soutiens pour les associations, notamment caritatives auront encore des incidences financières en 2021 et peuvent être amenés à se renouveler en fonction de la durée de la crise.

Par ailleurs, lors de la dernière assemblée, nous avons adopté notre stratégie sociale avec l'adoption du schéma départemental des solidarités. Cette programmation d'actions dans les domaines de l'insertion, de l'enfance, de l'autonomie ou encore du handicap, constitue notre feuille de route pour faire du Département un bouclier social de proximité. Ces priorités doivent se retranscrire dans nos engagements budgétaires.

Ainsi, la mission **Enfance Famille** connaîtra une augmentation de l'ordre de 2,1 M€ par rapport au budget 2020. Cette progression concerne l'aide sociale à l'enfance et notamment les mesures de prise en charge physique (+ 2 M€). Cela permettra de poursuivre le développement de l'offre d'accueil des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance au travers d'appels à projets dédiés (impact en année pleine des places ouvertes en 2020 et nouvelles ouvertures à compter de septembre pour les jeunes orientés en ITEP / IME notamment avec prise en compte de l'évolution tarifaire de 0,5 %). L'amélioration de l'offre de l'accueil et l'accompagnement des enfants qui nous sont confiés au titre de l'aide sociale à l'enfance sont pour nous une priorité politique assumée. C'est la raison pour laquelle nous prévoyons également des crédits budgétaires pour accompagner le projet de service de la Structure Accueil Enfance de l'Aude, au travers de moyens dédiés et de la construction d'une nouvelle unité de vie sur Carcassonne, projet qui se veut exemplaire dans le domaine. Ainsi, je vous proposerai de renforcer la dotation de la SAE à 5,9 M€ (contre 5 M€ en 2020) et de maintenir les budgets consacrés à l'accompagnement des mineurs non accompagnés (6,1 M€), pour assurer notamment le financement de 42 places de mise à l'abri.

Certaines de nos autres dépenses sociales seront plus contraintes. La mission **Action sociale et insertion** connaîtra ainsi une hausse de l'ordre de 3,3 M€ pour atteindre 122,1 M€. Les allocations RSA (105,1 M€) ont été réévaluées sur la base de l'inflation (+ 0,9 %), mais également en prenant en compte une évolution du nombre de bénéficiaires de 4 %. L'exercice 2021 sera impacté par la réforme de l'assurance chômage selon sa date d'entrée en vigueur et les effets de la crise sanitaire sur les familles. Le versement de l'allocation RSA constitue une obligation réglementaire qui pèse fortement sur notre budget, certains départements plaident d'ailleurs pour sa renationalisation (comme c'est le cas déjà dans plusieurs départements d'outre-mer). Nous suivons les échanges en cours à ce sujet et pourrons nous positionner une fois convenus les termes d'un accord financier sur les conditions d'une recentralisation. Dans l'attente, nous continuons à revendiquer une juste compensation de cette dépense de solidarité nationale tout en nous engageant dans l'accompagnement des usagers en insertion. Ainsi, je vous proposerai d'augmenter le programme insertion professionnelle de 0,4 M€ pour renforcer l'accompagnement des bénéficiaires du RSA dans le retour à l'emploi et l'inclusion sociale. Toutes les actions que nous menons en matière de chantiers d'insertion ou de formation professionnelle visent à renforcer

le pouvoir d'agir des usagers les plus fragiles. Ce lien avec l'activité économique et le retour à l'emploi doit être une priorité.

Nous aurons également à maintenir notre engagement d'accompagnement des personnes en perte d'autonomie. La mission **Autonomie** enregistrerait ainsi une progression de l'ordre de 3 M€ ce qui porterait le budget de la mission à 125,5 M€. Les crédits 2021 intègrent une hausse du programme personnes âgées de + 3,3 M€ en lien avec l'augmentation des bénéficiaires et des tarifs alors que le secteur des personnes handicapées est relativement stable (- 0,2 M€). Les **allocations APA** sont en hausse de 3,1 M€. L'APA à domicile est basée sur une augmentation de 0,5 % sur les SAAD. Les crédits pour la PCH s'élèvent à 22,5 M€, soit une baisse de 0,2 M€ sur la base d'une diminution des bénéficiaires et une mise en place des CESU préfinancés. Les frais d'hébergement PH (33,9 M€) sont stables. Nous mobiliserons également des crédits budgétaires pour augmenter et diversifier l'offre d'accueil des personnes âgées, via la création de places en résidences autonomie comme sur l'ouverture partielle de la résidence autonomie adossée à l'EHPAD de Limoux, deux places sont prévues en 2021. Le montant par logement habilité à l'aide sociale étant de 1 064,58 €/mois, cela représente une augmentation de 25 550 €.

Notre stratégie financière devra également intégrer nos priorités en matière d'accès aux soins, dont la crise sanitaire a rappelé l'importance. Une feuille de route présentée à cette même session a été formalisée et est assise sur des actions concrètes : aides financières, accompagnement des territoires en ingénierie, soutien budgétaire aux porteurs de projets, etc. Je vous proposerai ainsi de réserver des enveloppes financières sur cet enjeu majeur pour notre territoire.

- **Engager « l'après-crise » et assurer la résilience de notre territoire**

Garant des solidarités territoriales, le Département de l'Aude a la responsabilité d'anticiper les effets de la crise sur le territoire. Nos politiques d'investissement (voir infra), de commande publique, d'éducation, de culture, de sport et d'aménagement du territoire contribuent au dynamisme du territoire. Aujourd'hui plus que jamais, nous avons à soutenir ces secteurs.

Ainsi, je vous proposerai de maintenir nos budgets en matière de **réseau routier et de mobilité** (11 M€, identique à 2020) et de mettre l'accent sur l'entretien de nos infrastructures du quotidien, les crédits du programme d'entretien courant des routes s'établissant à eux seuls à 9,1 M€. En matière **d'environnement et de prévention des risques**, les crédits représenteront 20,2 M€ soit un niveau quasi identique à celui de 2020 (- 0,3 M€). La contribution au SDIS évolue de 0,4 M€ au titre de la prime de feu en année pleine.

Les crédits de la mission **Education** seraient en augmentation de 0,2 M€ pour s'établir à 7,7 M€. La principale hausse concerne les dépenses d'entretien et de réparation des collèges notamment en matière de maintenance informatique afin de poursuivre l'amélioration des conditions dans lesquelles les collégiens ont accès à l'outil informatique dans le cadre de leur scolarité. La dotation de fonctionnement des collèges s'élèverait à 5,7 M€.

Nous maintiendrions par ailleurs nos engagements en matière de **culture et de patrimoine** avec un budget à hauteur de 3,2 M € qui correspond aux crédits que nous allouons en 2019. En 2020, des subventions et des avances exceptionnelles ont été versées à certains sites culturels ; il nous appartiendra, le moment venu, de considérer l'impact de la crise sanitaire sur le début de l'exercice 2021 pour identifier les besoins de financement de cette année.

La mission **Sport Jeunesse** comprend le soutien aux pratiques sportives, culturelles et citoyennes des jeunes audois. Le budget prévu est de 2,5 M€ en cohérence avec ce nous proposons hors période de crise. En effet, un fonds de soutien exceptionnel avait été mis en place en 2020.

La mission **Aménagement et attractivité du territoire**, d'un montant de 6,4 M€, est en diminution par rapport à 2020 (- 0,4 M€) ce qui s'explique par la fin de la convention avec le SYADEN (Syndicat Audois d'Énergies) et par le renouvellement en 2021 du fonds exceptionnel en faveur du monde associatif pour 0,5 M€ (1,5 M€ en 2020).

- **Maintenir nos efforts de gestion pour garantir la pérennité du service public départemental**

Grâce à une situation financière saine, issue d'efforts de gestion importants, le Département de l'Aude est en mesure d'absorber le choc de la crise sanitaire en proposant un budget 2021 ambitieux sans compromettre les grands équilibres. L'accent sera mis en 2021 sur une maîtrise des dépenses de fonctionnement interne. Ainsi, les crédits de la mission **Administration générale** progresseraient d'environ 0,81 M€ pour s'établir à 142,9 M€. Le programme ressources humaines représentent 115,9 M€ (voir infra). La prévision est fondée sur une stabilité des effectifs. La rémunération des assistants familiaux augmente en lien avec la poursuite du plan de recrutement (30). Quant au programme Budget et finances, les crédits sont en hausse de 0,4 M€ notamment sur le prélèvement au titre du fonds national de péréquation des DMTO (5,1 M€). Le programme « Systèmes d'information et télécommunications » est stable (3,8 M€). Quant au programme « Logistique et patrimoine » (7,5 M€), il serait en légère baisse (- 0,2 M€). Je vous proposerai également de limiter les crédits réservés à la mission pilotage et coordination (-0,2 M€).

Le financement de projets structurants permettant d'améliorer l'organisation de la réponse à l'usager sera privilégié. Ainsi des crédits seront réservés sur les projets apportant de réelles plus-values dans la relation entre l'administration et les usagers par l'amélioration des accueils sur les sites comme la création de deux bureaux dédiés au RDC de l'Hôtel du Département pour permettre la rencontre des services et des usagers améliorant ainsi l'accessibilité, l'acquisition d'une plateforme numérique développant les services en ligne pour les usagers (mini site thématique pour les archives, les acteurs sociaux, Manger audois, le covoiturage et des fonctionnalités complémentaires en matière de participation) pour un budget de 0,08 M€ ainsi que la formation des agents à l'accueil social inconditionnel de proximité.

2.4. Eclairage sur la politique de ressources humaines

La politique de ressources humaines de la Collectivité vise à apporter les moyens indispensables à un service public départemental de qualité, tout en s'inscrivant dans la démarche globale de maîtrise budgétaire.

▪ **Effectifs**

Fin 2020, le Département mobilisait pour la mise en œuvre des différents services publics départementaux 2589 agents, dont 1957 agents titulaires, 187 agents contractuels sur emploi permanent, 78 agents contractuels sur emploi non permanents ou vacataires et 367 assistants familiaux.

Effectifs rémunérés	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2020
	2624	2608	2566	2589
<i>dont titulaires</i>	1968	1947	1975	1957
<i>dont contractuels</i>	260	281	218	265
<i>dont ass fam</i>	396	380	373	367

On constate ainsi sur la période 2019-2020 une augmentation de 0,9 % des effectifs rémunérés au 31 décembre 2020, cette augmentation s'établit à 21,6 % pour ce qui concerne les agents contractuels, principalement dans le secteur social et médico-social (médecins, travailleurs sociaux) confronté à des difficultés de recrutement. Le Département poursuivra ses efforts en matière de lutte contre la précarité au travers de la mobilisation de plusieurs dispositifs : accompagnement aux concours, durée des contrats, attractivité de la collectivité, etc.

▪ **Dépenses de personnel**

Les dépenses de personnel globales, c'est-à-dire tous budgets confondus, s'élèvent pour 2020 à 122,3 M€. Les inscriptions budgétaires ont été exécutées à hauteur de 97,4 %. La masse salariale 2020 s'établit quant à elle à 110,6 M€.

Le pilotage de la masse salariale doit prendre en compte certaines contraintes nationales, et notamment l'effet des mesures gouvernementales relatives aux carrières et rémunérations des agents publics. En effet, en 2021, le Département devra intégrer dans son budget les différentes hausses de cotisations patronales ainsi que les revalorisations salariales induites par l'accord national parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR). Malgré ce, en 2020, l'administration a respecté le pourcentage d'évolution des dépenses déterminé par les élus départementaux lors du vote du BP 2020, via une démarche d'allocation raisonnée des ressources entre services.

L'effort de maîtrise de masse salariale devra être poursuivi en 2021, notamment via la mise en œuvre d'un dispositif de contractualisation interne relatif à l'évolution des effectifs et des compétences avec les Directions métiers. Cette contractualisation s'inscrit dans une démarche plus globale de maîtrise de la masse salariale au sein du Département de l'Aude dans un contexte budgétaire contraint et de rationalisation des moyens et se déploiera dès le premier semestre de l'année 2021.

Masse salariale	2017	2018	2019	2020
personnel hors AF	90 997 303 €	92 850 797 €	93 738 750 €	93 701 799
Ass.Familiaux	16 948 875 €	16 891 007 €	17 494 903 €	16 892 119 €
Total	107 946 178 €	109 741 804 €	111 233 653 €	110 593 918

▪ **Temps de travail**

Le Département a signé un protocole d'accord sur l'aménagement de la réduction du temps de travail (ARTT) dès janvier 1999. Ces dispositions ont fait l'objet d'un avenant en date du 19 avril 2013 qui porte le temps de travail du personnel départemental à 72 heures et 22 minutes pour deux semaines travaillées.

En 2019, après un travail de concertation avec les agents concernés, une délibération a été votée concernant le temps de travail de la Structure Accueil Enfance afin d'acter les prescriptions réglementaires prévues pour des métiers spécifiques relevant de la Fonction Publique Hospitalière.

Pour 2021, il conviendra d'intégrer deux aspects relatifs au temps de travail. La loi adoptée en 2019 relative à la transformation de la fonction publique prévoit l'ouverture d'une négociation relative au temps de travail, à compter du renouvellement de l'assemblée départementale. D'autre part, du fait de la crise sanitaire, le télétravail a pris une ampleur inédite au sein des services départementaux. Des crédits financiers ont été mobilisés pour doter les agents des équipements informatiques nécessaires. Un accord global a été négocié avec les partenaires sociaux en novembre 2020 pour une mise en place d'un télétravail pérenne, à compter du 1^{er} janvier 2021, compatible avec les nécessités du service public. Ce dispositif s'inscrit, par ailleurs, dans le cadre de la stratégie de transition écologique portée par le Département en vue d'optimiser les déplacements domicile-travail des agents.

▪ **Formation**

Le Département investit chaque année dans la formation et dans le perfectionnement des compétences des agents. Les besoins des agents et les projets stratégiques des services sont recensés pour élaborer le plan de formation, présenté aux instances paritaires. Le service formation s'appuie sur son plan de formation dont les axes visent à accompagner les agents :

- dans le domaine de la santé et la sécurité,
- sur une montée en compétences dans le cadre de leurs missions,
- dans leurs parcours professionnels (mobilité, promotion interne...).

Dans le cadre du projet de territorialisation de l'action sociale, un vaste dispositif d'accompagnement des personnels sera mis en place en 2021 comportant trois dimensions stratégiques, que sont les formations managériales (poursuite de l'accompagnement à la prise de poste, conduite du changement, techniques de pilotage, diagnostics sociaux locaux...), des formations transversales (accueil social inconditionnel, le rôle du référent de parcours, formation dans le domaine de la protection de l'enfance...) ainsi que des formations spécifiques aux Directions.

Le Service Formation s'inscrit résolument dans une dynamique d'accompagnement des projets de réorganisation des services et de professionnalisation des personnels.

Au-delà de la contribution obligatoire au Centre National de la Fonction Publique Territoriale de près de 0,7 M€, le Département prévoirait un peu plus de 0,3 M€ de crédits pour des formations auprès d'organismes spécialisés. Le budget de la formation serait ainsi d'un peu plus d' 1 M€.

2.5. Viser un maintien de l'autofinancement, gage de crédibilité budgétaire

Au regard de l'évolution des prévisions de recettes (+ 9,1 M€ / budget 2020) et de celle des dépenses réelles (+ 7,6 M€), comme en 2020, le budget départemental ne devrait pas subir l'effet de ciseau qu'il a connu ces dernières années et notamment en 2017. L'autofinancement (ou épargne brute) s'établirait à 24,2 M€. Toutefois, ce calcul est réalisé sur des éléments prévisionnels et la stabilisation de l'épargne brute demeure un impératif pour préserver une situation financière saine dans la durée permettant à notre collectivité de maintenir un niveau d'investissement important pour l'avenir du territoire. Les mêmes précautions doivent guider les prévisions d'épargne nette. Le remboursement en capital de la dette progresserait de 1,5 M€ pour s'établir à 21,7 M€.

3. Miser sur une politique d'investissement volontariste axée sur la relance territoriale et le développement durable

3.1. Des recettes propres d'investissement en légère baisse

Les recettes réelles d'investissement, hors emprunt, sont estimées à 23,5 M€ (23,6 M€ en 2020).

(en M€)	BP 2020	Budget 2020	ROB 2021
Dotations	13,9	14,7	14,0
Subventions et autres	10,4	11,3	9,5
Avance remboursable DMTO	0,0	1,2	0,0
Emprunt	36,8	46,8	37,0
Recettes réelles investissement	61,1	74,0	60,5

Les dotations d'Etat d'un montant de 14 M€ sont en légère baisse (- 0,7 M€) au regard des dépenses éligibles au FCTVA (- 1,3 M€). En revanche, sont en hausse la dotation de soutien à l'investissement (DSID) qui remplace la DGE (+ 0,3 M€) pour s'établir à 3,5 M€ et de la DSIL dans le cadre du plan de relance (+ 0,3 M€).

Sur la DSID, les principales opérations concernées sont les travaux routiers consécutifs aux inondations de la tempête Gloria de 2020 pour 1,3 M€, (dont 0,5 M€ pour la reconstruction du pont de Salsigne), et la reconstruction du site des Fontanilles (0,5 M€) sur le secteur de l'Education.

Les recettes sollicitées dans le cadre du plan de relance (DSIL) concernent deux opérations, le collège Gaston Bonheur (0,1 M€) et les voies vertes (0,2 M€).

Les subventions et recettes diverses (9,5 M€) diminuent de 1,8 M€. Sont prévues des recettes de la Région pour près de 2,9 M€, pour le solde des inondations (1 M€), le reste venant financer le réseau routier d'intérêt Régional. Les subventions de l'Etat, à hauteur de 2,7 M€, intègrent notamment le fonds de solidarité pour les inondations de janvier 2020 (0,8 M€), la voie verte du Canal du Midi à Montségur (0,2 M€) et la véloroute du Canal du Midi (0,9 M€). Le produit des radars 2021 (1,4 M€) est complété de celui de 2020 qui n'a pu être encaissé à temps sur cet exercice.

3.2. Des investissements structurants pour le territoire

Les dépenses réelles d'équipement (maîtrise d'ouvrage et subventions aux tiers) s'élèveraient à 91,4 M€. Les dépenses financières (remboursement de la dette, prêt FUL...) seraient en hausse de 2,6 M€ pour s'établir à 23 M€. Avec ces crédits financiers, le Département souhaite s'engager pleinement dans la relance territoriale et le développement durable.

3.2.1. Equipements départementaux

- Autorisations de programme (AP)

Si le montant des AP 2021 apparaît à la baisse par rapport à 2020, il convient de rappeler que cela est dû au vote par anticipation des AP 2021 lors des DM2 et DM3 2020 pour un montant de 14,2 M€ dont 0,4 M€ sur les collèges, 0,4 M€ sur la mission sport jeunesse et 13,4 M€ sur les routes.

Les nouvelles autorisations de programme en matière d'équipements départementaux s'élèveraient à 24,7 M€ en 2021. La répartition par mission des AP et de leurs échéanciers figure dans le tableau ci-après :

Prévisions d'autorisations de programme – Equipements départementaux (M€)

	AP ROB 2021	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP > 2024
D Education	0,5	0,0	0,2	0,2	0,1	0,0
E Culture et patrimoine	0,5	0,2	0,2	0,2	0,0	0,0
G Env.et prév. des risques	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
I Réseau routier et mobilité	15,1	0,3	6,7	6,3	1,9	0,1
K Administration générale	8,5	1,6	0,9	1,5	1,5	3,0
Total Maîtrise d'Ouvrage	24,7	2,1	7,9	8,1	3,5	3,1

La mission **Education** sollicite une nouvelle AP de 0,5 M€, pour financer les travaux suite à l'étude d'adaptation des collèges au réchauffement climatique, dispositifs de filtres et d'ombrage de façades, pour moduler l'apport solaire direct et améliorer le confort thermique.

Les autorisations de programme de la mission **Culture et patrimoine** s'élèveraient à 0,5 M€ pour le développement culturel concernant la fin de la restauration de la chambre Joël Bousquet à la maison des Mémoires et pour les sites culturels dans le cadre des travaux à engager pour la mission « Patrimoine ».

Pour la mission **Environnement et prévention des risques**, les autorisations de programme demandées sont de 0,1 M€ dont 0,01 M€ pour la modernisation d'équipement du réseau départemental piézométrique des masses d'eaux souterraines et 0,05 M€ pour la création d'une plateforme internet de covoiturage et le développement d'une application mobile, incluant un volet covoiturage solidaire avec relais locaux.

La collectivité a entrepris le développement d'une plateforme de covoiturage lors de la labellisation « territoire à énergie positive » dès juillet 2015. La collectivité engagée ainsi dans la transition écologique et démocratique a souhaité construire cette plateforme de façon collaborative, en incluant à la réflexion les partenaires et les citoyens du territoire. La future plateforme tiendra compte de l'offre déjà existante, de la présence d'aires de covoiturage multimodales ou communales, et sera compatible avec l'offre de transports en commun. Elle aura vocation à devenir compatible à la future plateforme de covoiturage Régionale.

La mission **Réseau routier et mobilité** nécessiterait l'inscription de nouvelles autorisations de programme à hauteur de 15,1 M€ dont 6,7 M€ pour les travaux neufs, 5,2 M€ pour l'entretien et la gestion du réseau, 3,2 M€ pour les événements aléatoires.

Les nouvelles autorisations de programme de la mission **Administration générale s'élèveraient à 8,5 M€** dont 6,8 M€ pour les systèmes d'information pour 2021 et 1,7 M€ pour le patrimoine afin d'acquérir et réhabiliter un site de protection maternelle et infantile à Carcassonne (rue Antoine Marty), et la Maison des Solidarités de Carcassonne Ouest. Au travers de ces investissements, le Département souhaite confirmer sa présence territoriale en matière de solidarités humaines.

- **Crédits de paiement 2021**

Le budget 2021 en matière d'équipements départementaux s'établirait à 55,9 M€.

Prévisions d'inscriptions de dépenses réelles d'investissement – Equipements dépt. (M€)

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT (hors RAT, refin, résultat, réserves)	BP 2020	Budget 2020	ROB 2021
C Autonomie	0,0	0,0	0,0
D Education	10,8	10,4	12,9
E Culture et patrimoine	1,1	1,2	1,1
F Sport Jeunesse	5,7	4,7	5,6
G Environnement et prévention des risques	0,5	0,5	0,5
H Aménagement et attractivité du territoire	0,3	0,3	0,5
I Réseau routier et mobilité	35,4	35,4	28,2
K Administration générale	5,9	4,7	7,2
L Pilotage et coordination	0,1	0,1	0,1
Total général	59,9	57,3	55,9

Les crédits de la **mission Education** d'un montant de 12,9 M€ concerneraient le démarrage des travaux de rénovation du Collège Alain (5,4 M€), la tranche 4 de la reconstruction du collège des Fontanilles (0,7 M€), les travaux de programmation annuels (1,7 M€) ou encore la construction d'une chaufferie bois au Collège Raymond Courrière de Cuxac-Cabardès (0,9 M€). La mise en conformité et la réhabilitation des cuisines au sein des collèges s'élèveraient à 0,9 M€. Aux travaux, viendrait s'ajouter un montant de 0,5 M€ pour procéder au renouvellement d'équipements informatiques structurants des collèges pour permettre un égal accès pour tous au numérique ou encore le lancement d'études et de travaux destinés à la maîtrise de l'énergie (1,2 M€).

Sur la mission **Culture et patrimoine**, les crédits de 1,1 M€ sont relatifs au développement du programme culturel pour 0,4 M€ et des sites culturels pour 0,6 M€ dont les travaux de l'abbaye de Lagrasse (0,4 M€) et les chantiers collectifs (0,2 M€) font partie. De plus, 0,1 M€ sont consacrés aux diverses actions des Archives.

La mission **Sport jeunesse** avec 5,6 M€ de crédits contribuera principalement à réaliser le 1^{er} tronçon du projet véloroute canal du Midi, développant ainsi les déplacements doux au sein du Département pour 3,1 M€. De la même manière, nous poursuivrons l'aménagement de la voie verte du Canal de Midi pour un montant de 2,4 M€. Tous ces projets traduisent encore notre engagement pour la transition écologique.

La mission **Environnement et prévention des risques** (0,5 M€) serait consacrée aux programmes des espaces naturels sensibles (0,4 M€) notamment en matière de gestion des propriétés Espaces Naturels Sensibles (0,3 M€), et à la gestion des pépinières (0,1 M€) ou encore sur le programme des énergies renouvelables à la mise en place d'une application et d'une plateforme internet pour le covoiturage (0,05 M€).

La mission **Aménagement et attractivité du territoire** (0,5 M€) est relative aux opérations d'aménagement foncier.

La mission **Réseau routier et mobilité** d'un montant de 28,2 M€ concernerait principalement le programme d'entretien et de gestion du réseau (16,8 M€) dont la pérennisation des chaussées et dépendances fait partie (12,9 M€), le programme travaux neufs s'élève à 6,6 M€ dont 1 M€ consacrés à la RD 6139 (renforcement de chaussée PLN à A9) et 0,8 M€ pour la RD 613 (réparation du pont de Nielles). Concernant le traitement des événements aléatoires 2,6 M€ sont prévus. Nous poursuivrons nos actions de réparation et de reconstruction suite aux inondations avec un montant de 2,5 M€ d'inscrits, notamment les ouvrages d'art, pour un montant de 1,5 M€ pour les inondations 2018 et 1 M€ au titre des inondations 2020.

La mission **Administration générale** (7,2 M€) se répartirait entre la logistique et patrimoine 5 M€ (dont 3,1 M€ pour les bâtiments, 1 M€ pour les acquisitions patrimoniales et 0,9 M€ pour l'approvisionnement) et les systèmes d'information et de communication, 2,2 M€. Cette année encore, des crédits seront réservés pour l'accompagnement opérationnel de notre démarche de réorganisation des services sociaux départementaux sur les territoires, pour les rendre encore plus facilement accessibles et visibles (0,2 M€).

Enfin, la mission **Pilotage et coordination** (0,1 M€) prend en compte la poursuite de la refonte du site internet du Département de l'Aude, destiné là encore à faciliter l'accessibilité des publics à la connaissance et à la mobilisation des dispositifs et des services mis en place par le Département.

3.2.2. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement participent pleinement à la politique menée par le Département en matière de soutien à l'activité économique et au développement des territoires de par les projets qu'elles financent auprès des communes et intercommunalités et des partenaires publics.

- Autorisations de programme

Le montant des nouvelles autorisations de programme pour 2021 s'élève à 25,6 M€.

Prévisions d'autorisations de programme – Subventions d'équipement (M€)

	AP ROB 2021	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP > 2024
B Action sociale et insertion	0,7	0,0	0,2	0,3	0,2	0,0
C Autonomie	1,9	0,1	0,7	0,8	0,3	0,0
E Culture et patrimoine	0,8	0,3	0,3	0,2	0,1	0,0
F Sport Jeunesse	0,5	0,2	0,2	0,1	0,0	0,0
G Environnement et prévention des risques	5,4	0,5	1,7	1,6	1,6	0,2
H Aménagement et attractivité du territoire	16,1	2,2	5,0	4,1	2,5	2,3
I Réseau routier et mobilité	0,2	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0
K Administration générale	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Total subventions	25,6	3,6	8,0	7,0	4,6	2,4

Les autorisations de programme 2021 concernent principalement :

- **mission Autonomie** : 1,9 M€ pour le programme habitat intermédiaire des personnes âgées avec le financement d'un EHPAD à Saissac (1,4 M€), le financement d'habitats collectifs (0,5 M€).
- **mission Environnement et prévention des risques** : 5,4 M€ dont 2,8 M€ s'agissant des subventions versées en matière d'AEP et d'assainissement. Une autorisation de programme de 2,1 M€ est prévue également au titre de la GEMAPI Aude.
- **mission Aménagement et attractivité du territoire (16,1 M€)** : En 2021, le Département soutient les infrastructures du territoire à hauteur de 3,5 M€ dont 2,8 M€ consacrés à l'aéroport de Carcassonne et 0,7 M€ pour la ligne nouvelle Montpellier-Perpignan (LNMP). Le Département renouvelle son soutien aux territoires pour 11,5 M€ en déployant des contrats territoriaux pour promouvoir les initiatives innovantes (2,5 M€) et les projets pluriannuels des collectivités du département (1 M€) et pour investir dans les équipements publics à hauteur de 8 M€. Enfin, sur le programme agriculture et pêche (1,1 M€), 0,5 M€ seront consacrés à l'irrigation collective.

- **Crédits de paiement 2021**

Le montant des crédits de 2021 de 35,5 M€ permettra d'honorer les paiements relatifs aux engagements antérieurs et une partie des nouveaux projets 2021. Le montant des crédits 2021 est en légère hausse (0,2 M€) par rapport à l'exercice précédent.

Prévisions d'inscriptions de dépenses réelles d'investissement – Subventions d'inv. (M€)

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT (hors RAT, refin, résultat, réserves)	BP 2020	Budget 2020	ROB 2021
A Enfance Famille	1,2	1,2	1,0
B Action sociale et insertion	1,3	1,3	0,9
C Autonomie	1,2	1,2	1,1
E Culture et patrimoine	1,2	1,1	1,1
F Sport Jeunesse	0,8	1,2	0,7
G Environnement et prévention des risques	7,7	7,7	6,3
H Aménagement et attractivité du territoire	18,1	18,8	22,5
I Réseau routier et mobilité	1,6	1,6	0,8
K Administration générale	-	-	0,1
L Pilotage et coordination	0,8	1,3	1,0
Total général	33,9	35,3	35,5

Les crédits de la mission **Enfance famille** d'un montant de 1 M€, financent la subvention d'investissement à la Structure Accueil Enfance (SAE) afin d'engager les travaux de restructuration de la SAE de Narbonne, la réfection des bâtiments de Villeneuve-Minervoises ou encore les études pour le grand projet d'aménagement d'une nouvelle unité de la SAE à Carcassonne, sur le domaine récemment acquis de La Sale, proche de l'Hôtel du Département.

La mission **Action sociale et insertion** s'élèverait à 0,9 M€. Il s'agit des aides dans le cadre de l'ANRU, de la construction et réhabilitation des logements ou encore pour le projet d'intérêt général contre la précarité énergétique.

Les crédits de la mission **Autonomie** se portent à un montant de 1,1 M€ et sont relatifs à l'aide à la construction des établissements et foyers pour personnes âgées et handicapées. Ces crédits intègrent notamment la recherche de nouveaux modes d'accueil et d'hébergement des séniors, intermédiaires entre l'EHPAD et le maintien à domicile.

L'inscription de crédits pour la mission **Culture et patrimoine** (1,1 M€) concerne l'aide aux communes en matière d'équipement culturel et les sites pôles du pays cathare mais également des subventions allouées à l'association patrimoine mondial de l'UNESCO pour préparer la candidature ou encore au GIP Cérès Franco pour des travaux.

Les crédits de la mission **Sport jeunesse** de 0,7 M€ sont consacrés aux itinéraires de pleine nature et voies vertes (0,4 M€), au financement du centre national d'entraînement de rugby à XIII (0,2 M€) qui a donné lieu à conventionnement en 2020 et aux équipements sportifs communaux et intercommunaux (0,1 M€).

Au titre de la mission **Environnement et prévention des risques** d'un montant global de 6,3 M€, 3,4 M€ sont prévus pour les subventions AEP et assainissement, 1,7 M€ pour la prévention des inondations (GEMAPI), 0,4 M€ pour les espaces naturels et 0,8 pour la sécurité civile dont 0,7 M€ pour les subventions en annuité en faveur du programme de construction des casernes du SDIS.

La mission **Aménagement et attractivité du territoire** représente le budget le plus important avec un montant total de crédits de 22,5 M€ soit une augmentation de 3,7 M€ par rapport à 2020 principalement au sein des programmes accompagnement des territoires et agriculture et pêche. Ainsi, 6,7 M€ sont prévus pour les équipements publics communaux et intercommunaux et 4 M€ au titre des inondations. Concernant le Très Haut Débit, la subvention au SYADEN s'établit à 1,8 M€. Pour le port de Port la Nouvelle, la contribution auprès de la Région Occitanie s'élève à 2,3 M€ conformément aux échéanciers de paiement. Enfin, 5,4 M€ sont proposés pour l'agriculture et la pêche dont 2 M€ pour l'opération Aqua Domitia et 1,8 M€ pour l'irrigation collective. Pour 2021, le fonds L'Occal sera abondé de 0,3 M€ afin de permettre le paiement des aides 2020 dont l'instruction se poursuit sur l'exercice 2021.

La mission **Réseau routier et mobilité** serait d'un montant de 0,8 M€ pour financer l'aide aux communes concernant les travaux de leurs voiries.

La mission **Administration générale** s'élèverait à 0,1 M€ pour financer des travaux permettant l'installation d'une antenne de Maison Départementale des Solidarité (MDS) à Peyriac-Minervois, dans l'optique d'asseoir la proximité des services sociaux du Département.

Enfin, les crédits de la mission **Pilotage et coordination** d'un montant de 1 M€ permettront le versement des subventions à destination des porteurs de projet retenus dans le cadre du Budget participatif, engagement que nous avons pris au titre de l'accompagnement de la transition démocratique du territoire.

4. Maitriser notre endettement

Dans un environnement financier contraint et incertain, le Département poursuit une politique de gestion active et rigoureuse de la dette, de manière à en minimiser les coûts et à en maintenir la faible exposition au risque. L'encours de dette s'établit fin 2020 à 219 190 594,73 €. Il est réparti à 66,44 % (66,30 % en 2019) en taux fixe et 33,56 % (33,70% en 2019) en taux variable. Dans un contexte de taux d'intérêt très bas, le Département a maintenu sa politique visant à «fixer» majoritairement son encours : lors des deux consultations 2020 pour la signature de 44 087 500 € d'emprunts, la part des prêts à taux fixe représentait 84,1 %.

Par ailleurs, certaines opérations de réaménagement de dette sont venues renforcer le positionnement à taux fixe. Ainsi, le Département a finalisé ou est en cours de contractualisation pour le passage à taux fixe sur les contrats suivants :

- CELR N°279 : EUR 3M (+) 0,64 % vers taux fixe à 0,15 %, **opération à coût équivalent,**
- CREDIT COOPERATIF N°293 : EUR 3M (+) 1,23 % vers taux fixe à 0,25 %, **gain de l'ordre de 80 680 €,**
- CACIB N°1 : TAG 12M (+) 0,01 % vers taux fixe à 0 %, **opération à coût équivalent,**
- CACIB N°135 : TAM (+) 0,01 % vers taux fixe à 0 %, **opération à coût équivalent,**
- CACIB N°268 : TAM (+) 0,22 % vers taux fixe à 0 %, **opération à coût équivalent.**

Enfin, le Département a pu mener à son terme l'opération visant à se dédire de 2,7 M€ sur un contrat de la BDT (financement du THD) ce qui représentera **une économie de près de 387 000 €** de frais financiers sur la durée résiduelle du prêt.

Les caractéristiques de la dette du Département restent structurellement saines. Le taux moyen de la dette au 31/12/2020 était de seulement 1,06 % (1,18 % en 2019). Le dernier observatoire de la dette mené par un cabinet externe fait apparaître un écart très favorable par rapport aux départements de même strate dont le taux moyen de dette s'établissait à 2,05 % en 2019 contre 1,18 % pour le Département de l'Aude. L'écart était encore plus marqué pour le ratio national s'établissant à 2,10 %.

La durée de vie résiduelle s'élève à 13 ans et 1 mois, en recul de 2 mois par rapport à 2019. Enfin, l'exposition au risque, appréhendée à travers la charte de bonne conduite, dite «Gissler», est particulièrement faible, 100 % étant classé en A1, soit le plus faible niveau de risque.

Au regard de l'ambition du programme d'investissement, le budget primitif reposerait sur une prévision d'emprunts 2021 nouveaux de 30 M€ sans tenir compte de 7 M€ de restes à réaliser. Le montant d'emprunt mobilisé sur l'exercice s'établirait à 37 M€.

Dans le même temps, le Département assumera une annuité en capital de 21 650 000 €. Au total, l'endettement fin 2021 progresserait de 15 351 141 € pour s'établir à 234 541 736 €. En cohérence avec l'évolution du programme d'investissement, le recours à l'emprunt sera progressivement ajusté pour atteindre une stabilité de la dette.

5. Des budgets annexes s'inscrivant dans une même logique de rigueur

Le budget principal est complété, en application de la réglementation, par quatre budgets annexes. Aucun d'entre eux ne comporte de dette. Les principes guidant la préparation du budget, en particulier la rigueur de gestion, s'appliquent à chacun d'eux bien qu'il existe pour certains des enjeux spécifiques, en particulier pour le budget annexe de la Structure Accueil Enfance (SAE).

Deux budgets annexes sont rattachés à la mission Environnement et prévention des risques.

Le premier est le **laboratoire vétérinaire départemental** qui disposerait d'un budget en augmentation (+ 0,2 M€) par rapport au budget 2020 pour s'établir à 1,8 M€. En fonctionnement, les crédits relatifs aux ressources humaines augmentent (+ 0,1 M€). Les autres crédits de fonctionnement, notamment ceux en lien avec l'activité du laboratoire vétérinaire, sont stables. En investissement, les crédits seraient augmentés de 19 000 € par rapport au budget 2020 incluant les travaux d'aménagements de locaux techniques pour le personnel et le renouvellement du matériel technique et informatique. La participation d'équilibre du budget principal serait en

augmentation (+ 0,1 M€) pour s'établir à 1,2 M€. Une autorisation de programme est sollicitée pour un montant de 0,1 M€ pour l'acquisition de logiciels informatiques.

Le second est le budget annexe du **service d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement** (SATESE) qui serait en baisse (- 17 395,24 €) pour s'établir à 1,2 M€. La section de fonctionnement relative à l'activité du SATESE serait quasi stable (- 494,17 €). La section d'investissement, hors crédits non affectés, serait en baisse de 8 000 €. L'équilibre du budget annexe reposerait sur une participation du budget principal identique à celle de 2020 soit 0,6 M€. Une autorisation de programme est sollicitée à hauteur de 0,2 M€ pour l'acquisition de matériel de transport.

Le budget annexe qui regroupe les activités du **parc départemental et du laboratoire routier** est rattaché à la mission mobilité. Il serait en 2021 de 12,2 M€ en diminution de 0,02 M€. Les dépenses réelles de fonctionnement seraient à hauteur de 6,31 M€, soit une diminution de 0,06 M€, traduisant une maîtrise de ces dépenses. Les dépenses d'investissement seraient de 4,7 M€, dont 1 M€ pour l'acquisition de matériel roulant, 0,1 M€ pour l'outillage, 0,4 M€ pour l'acquisition d'un bâtiment et 0,5 M€ pour divers travaux sur le patrimoine immobilier et 2,7 M€ en réserves. L'équilibre du budget annexe reposerait sur une participation du budget principal quasiment identique à celle de 2020 soit 0,6 M€ (+ 0,02 M€).

Quant au budget annexe de la **Structure Accueil Enfance (SAE)**, ce dernier est rattaché à la mission « enfance famille ». Il a été créé au 1^{er} janvier 2015 sur la base d'une réglementation budgétaire et comptable spécifique aux établissements sociaux et médico-sociaux. Il connaîtrait une augmentation de + 0,5 M€ pour s'établir à 7,9 M€. L'augmentation observée en section d'exploitation (+ 0,04 M€) concernerait les crédits relatifs à la gestion du patrimoine (+ 0,08 M€). Ceux liés à l'activité de la SAE (- 0,14 M€) et les ressources humaines (- 0,01 M€) diminuent en lien avec la réorganisation des structures et la stabilisation des effectifs. La section d'investissement afficherait, par rapport à 2020, une augmentation de crédits (+ 0,5 M€) comprenant des travaux sur les unités SAE pour 1 M€, l'acquisition de mobilier, d'électroménager et de véhicules pour 0,11 M€.

Afin d'équilibrer le budget annexe de la Structure Accueil Enfance, la dotation globale de fonctionnement versée par le Département serait en hausse de 0,86 M€ pour s'établir à 5,88 M€. Une subvention en section d'investissement devrait être également versée à hauteur de 1,01 M€, en cohérence avec les grands projets patrimoniaux intégrés dans cette politique publique, tels qu'évoqués précédemment.

6. Conclusion

Je vous propose donc de construire le budget 2021 autour de nos engagements en matière d'accompagnement des transitions solidaire, territoriale, écologique et démocratique sur la base des éléments décrits dans le présent rapport et, budgétairement, de partager les orientations suivantes :

- Soutenir le développement du territoire audois avec un niveau d'investissement encore élevé en 2021 pour contribuer à la relance économique, stratégie incontournable au regard de la crise sanitaire,
- Poursuivre les efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement non contraintes, y compris en termes de dépenses de personnel,
- Engager une démarche de stabilisation de l'emprunt pour préserver nos capacités d'engagements à moyen terme.

Je vous invite désormais à débattre de ces orientations

La Présidente du Conseil départemental,



Hélène Sandragné

Votants	Pour	Contre	
34	34	0	
Abstentions			0
N'a pas pris part au vote			0

Publié le
Notifié le

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 4 mars 2021

Dossier n° 14

Objet de l'affaire : Rapport sur les orientations générales du budget pour 2021

VU le code général des collectivités territoriales, disposant en son article L3312-1 que l'Assemblée départementale doit débattre des orientations générales à mettre en œuvre à travers le budget 2021,

VU l'avis de la commission ressources,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

PREND ACTE de la présentation du rapport sur les orientations générales du budget pour 2021 ci-joint.

La Présidente du Conseil départemental,



Hélène Sandragne

RAPPORT N° 14

Pôle ressources
Direction des finances et de la commande publique
Commission ressources

Session du 04 mars 2021
Rapport sur les orientations générales du budget pour 2021

Mesdames, Messieurs,

Exercice essentiel nous permettant de tracer ensemble des perspectives pour notre collectivité, ce débat d'orientations budgétaires 2021 s'inscrit dans une actualité particulière. La crise sanitaire qui dure depuis plus d'un an a fortement impacté le quotidien des audois, des acteurs socio-économiques et, par voie de conséquence, nos politiques publiques, notre fonctionnement et donc les finances départementales. Fidèles à nos engagements d'actions, nous avons eu à cœur de ne pas subir mais au contraire de mobiliser tout ce qui pouvait l'être pour maintenir le service public départemental et assumer pleinement nos responsabilités en matière de solidarités humaines et territoriales. Les priorités politiques que nous allons rappeler et définir aujourd'hui se traduisent concrètement dans nos orientations budgétaires.

Le projet politique du Département est connu : accompagner les mutations profondes qui traversent notre territoire, que nous avons articulées autour des 4 transitions (démocratique, territoriale, solidaire et écologique). Les circonstances actuelles confirment de manière évidente la pertinence du diagnostic que nous faisons alors : agir pour une société solidaire qui lutte contre l'exclusion et protège les plus vulnérables, garantir les équilibres territoriaux dans notre Département attaché à ses racines rurales, agir face à l'urgence climatique écologique et confirmer les valeurs de proximité, de démocratie et de participation citoyenne qu'incarne notre institution depuis plusieurs années.

Si nous devons poursuivre sur ce chemin tracé, nous avons aussi à prendre en compte les épreuves traversées ces derniers mois et en tirer les conséquences. Nous avons agi et continuons de nous mobiliser pour faire face à la crise sanitaire. Et nous sommes au-devant d'une crise économique et surtout sociale qui va devoir appeler de notre part des engagements forts.

Ces engagements ont un coût : plusieurs millions d'euros pour le Département de l'Aude, répartis entre dépenses de fonctionnement et d'investissement. Les premières sont directement liées à l'accompagnement des publics fragiles, à l'achat de dotations sanitaires, à nos différents soutiens aux établissements sociaux et médico-sociaux ou encore au tissu associatif et caritatif. Les secondes portent sur tout ce que nous décidons et mettons en œuvre pour développer une dynamique de territoire au travers des équipements publics, de nos investissements, de notre soutien aux communes et intercommunalités et même aux entreprises au travers de la commande publique.

La relance passera nécessairement par le Département. Nos efforts en matière de gestion financière nous ont permis, ces deux dernières années, de dégager des marges de manœuvre nous permettant de répondre à nos engagements politiques. Pour autant, force est de constater que le modèle budgétaire des départements est mis à mal : quasi suppression de notre autonomie fiscale, mise en péril de notre équilibre financier du fait de la hausse de dépenses sociales contraintes non compensées, incertitudes sur les compétences des collectivités territoriales, etc. A l'heure où une réforme territoriale est discutée au niveau national, nous réaffirmons avec force que les départements ne sauraient être réduits à des opérateurs de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 05/03/2021

Reçu en préfecture le 05/03/2021

Affiché le

The logo for SLOW (Solidarity, Localism, Openness, Well-being) is displayed in a stylized, italicized font.

ID : 011-221100019-20210304-SESS040321_14-DE

Au contraire, nous élus départementaux avons démontré ces six dernières années notre capacité d'action et de gestion. Depuis 2015, nous sommes dépositaire d'un mandat des audoises et des audois qui nous confère une responsabilité qui est à la source de tous nos projets : faire correspondre nos actions et donc nos moyens aux attentes du terrain et aux besoins des citoyens. C'est dans cet esprit que je vous propose de débattre de nos orientations budgétaires pour 2021.

Plan du rapport :

1.	<u>Nous appuyer sur une situation budgétaire saine malgré les incertitudes à venir</u>	5
1.1.	<u>Un exercice 2020 marqué par la réponse du Département à la crise sanitaire</u>	5
1.2.	<u>Des efforts de gestion pour maintenir un équilibre durable du budget</u>	9
1.3.	<u>Des dispositions nationales qui nous impactent fortement : autonomie fiscale perdue, dotations en baisse et péréquation sous tension</u>	11
2.	<u>Construire un budget 2021 ambitieux face à l'urgence sociale</u>	16
2.1.	<u>Tirer parti de la dynamique des recettes fiscales indirectes</u>	16
2.2.	<u>Philosophie générale pour la construction du budget 2021</u>	17
2.3.	<u>Intégrer nos priorités politiques</u>	18
-	<u>Faire face à la crise sanitaire et répondre à l'urgence sociale</u>	18
-	<u>Engager « l'après-crise » et assurer la résilience de notre territoire</u>	19
-	<u>Maintenir nos efforts de gestion pour garantir la pérennité du service public départemental</u>	20
2.4.	<u>Eclairage sur la politique de ressources humaines</u>	20
2.5.	<u>Viser un maintien de l'autofinancement, gage de crédibilité budgétaire</u>	22
3.	<u>Miser sur une politique d'investissement volontariste axée sur la relance territoriale et le développement durable</u>	23
3.1.	<u>Des recettes propres d'investissement en légère baisse</u>	23
3.2.	<u>Des investissements structurants pour le territoire</u>	23
4.	<u>Maitriser notre endettement</u>	28
5.	<u>Des budgets annexes s'inscrivant dans une même logique de rigueur</u>	29
6.	<u>Conclusion</u>	31

1. Nous appuyer sur une situation budgétaire 2020 saine malgré les incertitudes financières à venir

Un exercice 2020 marqué par la réponse du Département à la crise sanitaire

Dès le vote du budget 2020, le Département s'est engagé à soutenir les audois(es) au travers du maintien de son service public et de différents dispositifs d'aides aux usagers et acteurs du territoire. Son rôle de chef de file des solidarités humaines l'a engagé à organiser, dès les premiers jours de l'épidémie, la continuité et le renforcement de l'accompagnement social des usagers, pour maintenir, durant cette période, les aides sociales aux usagers (APA, PCH, RSA, FUL...) et les secours d'urgence. Plusieurs dispositifs départementaux peuvent ainsi être cités :

- La continuité du **versement des aides sociales** pendant la période. Les effets de la crise sont par ailleurs tangibles avec une augmentation des foyers bénéficiaires du RSA. Le surcoût du RSA lié à la crise sanitaire s'élève à 1,6M€.
- Le **programme social « Up l'Aude »** qui a permis à 189 personnes de bénéficier d'aides d'urgence. De plus, le **programme « coup de pouce »** a aidé 2 190 élèves dont 2 098 collégiens boursiers et 92 étudiants. Une enveloppe financière de 0,45 M€ euros sur l'ensemble de ces programmes a ainsi été débloquée.
- **Les subventions en direction des associations caritatives** pour 100 000 € réservés en fin d'année 2020 (dispositif voté en fin d'exercice, en voie d'amorçage sur 2020 avec une montée en charge progressive en 2021), du soutien psychologique en direction des familles et des aides aux médecins internes pour 0,02 M€.

Face à la crise sanitaire, le Département est intervenu en direction de ses différents partenaires (établissements et services médicaux sociaux (ESMS), entreprises, associations...) par différents biais :

- **Le soutien aux établissements et services médicaux sociaux (ESMS).**

Devant les difficultés rencontrées par ces établissements face à la baisse d'activité constatée sur la période de crise sanitaire, le Département a maintenu le niveau de son financement sur la base de l'activité du mois de janvier 2020. Le coût de cette mesure s'élève à 2,6 M€ pour 2020.

De plus, le Département, a octroyé une prime aux personnels de ces services d'aide et d'accompagnement à domicile (S.A.A.D.) et des établissements PH et ASE pour un montant de 1,47 M€.

Le Département a également doté les personnels de nos partenaires des foyers d'hébergement de l'Aide Sociale à l'Enfance et des établissements d'accueil des personnes âgées et personnes handicapées en masques de protection.

- **Le dispositif de soutien au tissu associatif**

Dès le mois d'avril, le Département a mis en place un fonds exceptionnel d'aide aux associations destiné à compenser l'annulation d'évènements, les frais engagés à cette occasion ainsi que des pertes de recettes. Le budget alloué à ce fonds par le Département est de l'ordre de 1,13 M€ en 2020 pour près de 183 structures associatives aidées.

- **L'appui départemental à l'économie locale**

Pour le tourisme particulièrement touché, le Département en partenariat avec la Région Occitanie a accompagné la relance du secteur ainsi que du commerce et de l'artisanat de proximité, au travers du **fonds l'Occal** en réservant une enveloppe de 1,2 M€. Une première contribution de 150 K€ a été versée en 2020, les versements complémentaires devraient intervenir

début 2021 pour une dépense totale estimée à ce jour à 450 K€. De plus, le Département a délivré une aide d'appui au fonctionnement à hauteur de 0,25 M€, suite à la fermeture des sites pôle du programme Pays Cathare mis en difficulté financière, lors du 1^{er} confinement. Le Département a apporté également une aide spécifique au secteur de la pêche à hauteur de 22 K€ dont 20,8 K€ versés en 2020.

Dans le domaine du transport des élèves handicapés, l'annulation des bons de commande suite à la fermeture des établissements scolaires a donné lieu à une indemnisation des entreprises de transports à hauteur de 100 000 €, dépenses qui ont pu être absorbées par les crédits votés au budget primitif 2020 sur le secteur des transports.

Dans le domaine des travaux publics, le Département a pris en charge une partie des incidences financières des protocoles sanitaires sur les chantiers, en augmentant les crédits alloués pour intégrer les missions des coordonnateurs « santé protection de la santé » chargés de mettre en œuvre les préconisations sanitaires lors des travaux initiés pour le compte du Département. L'impact de cette mesure s'est révélé assez peu élevé sur le plan financier (60 K€), les entreprises ayant su s'adapter aux contraintes sanitaires.

Une attention particulière a été également apportée dès le début sur la continuité et le suivi du paiement des factures dans le cadre des marchés publics ou des prestations effectuées par les partenaires notamment du secteur associatif, afin de soutenir la trésorerie de nos partenaires.

- **Le renfort des moyens et ressources de la collectivité**

Pour répondre à la crise, le Département a également dû renforcer les moyens et les ressources internes pour assurer les missions qui étaient les siennes.

o *Equipements de protection*

Dans le cadre de la crise sanitaire, le Département a réalisé des dépenses de fonctionnement inédites en dotation de masques et gel hydro alcoolique, estimées à ce jour à près de 900 000 €, pour l'ensemble du personnel départemental, particulièrement dans les domaines des collèges et de la protection de l'enfance. Il a également participé, dans le cadre d'un partenariat inter collectivité au financement des masques pour la population audoise pour un coût de 300 000 €. Par ailleurs, le Département a dû adapter ses locaux et ses équipements face à la crise (aménagement des accueils selon les protocoles sanitaires, organisation des circulations, etc). Le total de ces dépenses s'élève à 0,23 M€.

o *Mise à disposition de personnel dans les collèges et renforcement de l'entretien ménager sur tous les sites départementaux.*

Afin d'assurer la réouverture des collèges après le confinement, en complément de recrutements supplémentaires, le Département a eu recours à des entreprises d'insertion pour mettre à disposition du personnel dans les collèges et faire face à la gestion des absences et aux besoins complémentaires liés au protocole sanitaire. Le coût de cette mesure s'est élevé à 170 K€ en 2020. L'entretien ménager a dû également être renforcé dans tous les bâtiments recevant du public pour répondre aux exigences des normes sanitaires. Au sein des structures accueil enfance, cela a par exemple représenté un surcoût de l'ordre de 25 000 €.

o *Information et communication à la population*

Pendant la période de confinement et tout au long de l'année, le Département a régulièrement informé la population ainsi que les publics dont il a la charge sur les préconisations sanitaires et sur la mobilisation de la collectivité durant cette période, le montant de ces dépenses s'élève à 80 000 €.

- *Prime exceptionnelle RH et indemnités*

En application des dispositions établies au plan national, la collectivité a octroyé une prime à certains agents départementaux particulièrement mobilisés pendant le premier confinement (personnel de la structure accueil enfance, agents d'entretien ménager, assistants familiaux...) ainsi qu'un abondement de l'indemnité d'entretien pour les assistants familiaux (somme versée mensuellement à chaque assistant familial pour assurer les dépenses liées à la prise en charge des enfants confiés). La dépense réalisée s'est élevée à 370 000 €.

- **Dispositifs d'appui en direction des départements pour la mise en œuvre des dépenses COVID**

Le Département n'a pas attendu de bénéficier du soutien de l'Etat pour réaliser les dépenses en lien avec la crise COVID. Toutefois des dispositifs d'aide ont été sollicités pour amortir les dépenses réalisées. Dès la loi d'urgence du 23 mars 2020, l'Etat a suspendu l'application des contrats de Cahors, encadrant l'évolution des dépenses de fonctionnement de 1,2 %, dans sa dernière année d'exécution afin de permettre aux collectivités de lutter contre les effets de la crise sanitaire devenue sociale.

Le Département de l'Aude a eu recours à l'avance individuelle remboursable des DMTO en 2020 pour un montant de 1 172 558 €. Ce dispositif d'avance correspond à l'écart constaté entre les pertes de recettes de DMTO observées par les départements du fait de la crise sanitaire au 31 août 2020 (35,1 M€) complété d'un tiers des recettes DMTO de 2019 (20,7 M€) soit 55,8 M€, par rapport à la moyenne des DMTO perçus entre 2017 et 2019, soit 56,97 M€. L'écart constaté de 1,17 M€ a constitué la base de l'avance DMTO sollicitée auprès de l'Etat. Seuls 40 départements ont sollicité l'acompte en septembre dernier dont l'inscription budgétaire s'écrit en « dettes envers l'Etat ». Au regard de la réalisation estimée des DMTO pour 2020 (61 M€), cette avance devrait être remboursée en totalité en 2021.

Le Département s'est par ailleurs inscrit dans le dispositif d'étalement des charges COVID. Ce mécanisme permet de retraiter des dépenses de fonctionnement, exceptionnelles quant à leur nature et leur montant, en vue d'en lisser l'impact budgétaire sur plusieurs exercices. La durée d'étalement choisie par le Département est de 5 ans. La nature des dépenses éligibles est précisée dans la circulaire du 24 août 2020 et est très limitative. Elle concerne principalement les équipements de protection, le soutien au monde économique et l'abondement des aides sociales, les surcoûts induits sur les contrats de la commande publique, les subventions, contributions à différentes structures résultant des effets de la crise. Sont exclues les dépenses de personnel, le surcoût du RSA et le maintien du niveau de financement des établissements sociaux et médico-sociaux face à la baisse d'activité, dépenses qui représentent près de 4 M€. La période couverte s'étend du début de l'état d'urgence sanitaire (24 mars 2020) jusqu'à la fin de l'exercice 2020. Le total des dépenses éligibles pour le Département s'est élevé en 2020 à 3,81 M€ correspondant à un amortissement de 0,76 M€ par an des dépenses COVID.

Dans le cadre de l'octroi d'une prime aux personnels des établissements sociaux et médico-sociaux des Service d'aide et d'accompagnement à domicile (S.A.A.D.) le Département a bénéficié d'un financement de la CNSA de 50 % de la prime des SAAD soit 0,43 M€.

Le total du soutien financier pour le Département s'élève pour l'année 2020 à **2,36 M€ (dont seuls 0,43 M€ constituent une aide directe) contre plus de 9 M€ de dépenses réalisées pour la crise sanitaire**. Le tableau ci-dessous présente les dépenses 2020 réalisées ainsi que celles éligibles au dispositif d'étalement des charges COVID pour un montant de 3,8 M€. Sont également présentées les dépenses COVID estimées pour 2021.

Impact Covid-19 sur le budget départemental

Dépenses en €	DEPENSES COVID 19 Année 2020	Montant des dépenses éligibles au mécanisme d'étalement des charges au 31/12/2020	DEPENSES COVID 19 Année 2021 <i>prévisionnel</i>
Investissement	408 854		253 915
Fonds L'Occal	150 000		253 915
Acquisition de matériel pour aménagement des locaux	16 539		
Coordonnateurs SPS sur chantiers pour mission Covid 19	58 781		
Acquisition ordinateurs, logiciels, clés 4G pour télétravail ou collégiens	179 784		
subvention exceptionnelle d'investissement aux restos du cœurs	3 750		
Fonctionnement	8 688 376	3 813 737	1 145 000
FRAIS NETTOYAGE ET EQUIPEMENTS	891 539	890 874	
Entretien ménager SAE	24 760	24 760	
Equipements et matériels de protection	866 779	866 114	
SOUTIEN TISSU ECONOMIQUE	1 387 172	1 333 361	500 000
Fonds de soutien au monde associatif	1 113 972	1 060 161	500 000
Aides aux sites pôles	252 400	252 400	
Soutien pêcheurs	20 800	20 800	
AIDE EN MATIERE SOCIALE	5 642 371	1 486 443	450 000
Prime ESSMS SAAD - PH - ASE	1 467 603	1 467 603	
Aide aux collégiens et étudiants boursiers		-	250 000
Hausse précarité secours d'urgence FAST	4 800		200 000
Aide aux internes et soutien aux familles	18 840	18 840	
Surcout RSA	1 585 000		
Soutien de l'activité des ESMS	2 566 128		
SURCOUT INDUIT SUR LES CONTRATS	103 059	103 059	-
Indemnités transports scolaires des élèves en situation de Handicap	99 619	99 619	
Mission SPS DRM	3 441	3 441	
FRAIS GENERAUX	664 236	-	195 000
Mise à disposition de personnel complémentaire dans les collèges	174 502		195 000
Communication externe	78 970		
Prime RH & indemnité	372 815		
Divers frais généraux	37 948		

Des efforts de gestion pour maintenir un équilibre durable du budget

La situation financière du Département, fin 2020, apparaît cependant plutôt satisfaisante, avec une évolution plus favorable des recettes que des dépenses, permettant ainsi un maintien de l'autofinancement.

FONCTIONNEMENT		
Recettes réelles de fonctionnement	513,43 M€	+ 7,9 M€ / 2019
Dépenses réelles de fonctionnement	470,07 M€	+ 6,4 M€ / 2019
Autofinancement	43,36 M€	+ 1,5 M€ / 2019
Pas d'effet ciseaux malgré la crise sanitaire		
INVESTISSEMENT		
Recettes réelles d'investissement <i>(hors emprunt)</i>	19,7 M€	- 0,1 M€ / 2019
Emprunt	37,08 M€	+ 2,09 M€ / 2019
Dépenses réelles d'investissement	92,63 M€	-7,2 M€ / 2019
<i>dont :</i>		
Equipements départementaux	50,64 M€	- 3,47 M€ / 2019
Subventions d'investissement	21,70 M€	- 4,31 M€ / 2019
Un niveau d'investissement important malgré le confinement		
Fonds de roulement (réserves)	59,01 M€	+ 7,53 M€ / 2019

D'après les projections sur l'exécution 2020, les **recettes réelles de fonctionnement** s'établiraient à **513,4 M€** en hausse **de 7,9 M€** par rapport à 2019 tirées par le dynamisme de la fiscalité. La fiscalité directe progresse ainsi de 3,6 M€. L'évolution des bases de foncier bâti est moindre en 2020 qu'en 2019 mais demeure positive (2,42 % contre 3,04 % en 2019). La fiscalité indirecte progresse contre toute attente de 5,8 M€ par rapport à 2019. En effet, les DMTO ont quasiment atteint leur niveau de 2019 (61,2 M€ en 2020 contre 62 M€ en 2019, soit - 1,43 %), uniquement alors que les perspectives en milieu d'année étaient bien plus préoccupantes.

L'instauration du fonds globalisé de péréquation des DMTO a été favorable à la collectivité (3,7 M€) et le produit de taxe sur les contrats d'assurance (TSCA) évolue également favorablement (+ 2,28 M€, soit + 3,8 %) ainsi que la taxe d'aménagement (+ 1,1 M€).

Les montants alloués aux dotations et participations sont stables (+ 1 M€) et les autres produits de fonctionnement sont en baisse (- 2,35 M€). Sur ces derniers, cette baisse est concentrée sur les recettes APA (part 2 en raison du trop-perçu de 2019) amoindries par les apurements de charges rattachées en 2019 et la fin de la récupération de TVA sur les transports en 2019. Ces baisses sont compensées pour partie par la hausse des recouvrements sur bénéficiaires au titre de l'autonomie.

Les **dépenses réelles de fonctionnement** progresseraient en 2020 de 6,4 M€ essentiellement en raison de l'évolution des dépenses de la mission action sociale (+ 3,7 M€), soit au total 470,1 M€.

L'évolution des allocations individuelles de solidarité reste au global dynamique (+ 6,5 M€). Les allocations RSA, représentent la plus forte progression (+ 4 M€) compte tenu de la crise sanitaire, le nombre de foyers bénéficiaires a augmenté. Concernant la mission autonomie, elle est en hausse de 2,70 M€ (0,1 M€ pour les personnes âgées et 2,6 M€ pour les personnes handicapées). La progression est soutenue concernant l'APA (+ 1,9 M€) tandis que les frais d'hébergement pour les personnes âgées enregistrent une baisse de 2,4 M€ (en lien notamment avec la fin des dotations exceptionnelles 2019 au titre des inondations de 2018). La PCH est en hausse (+ 1,1 M€) ainsi que les frais d'hébergement PH (+ 1,15 M€). L'aide sociale à l'enfance est en nette augmentation (+ 2,1M€) avec les mesures de prise en charge physique.

La mission éducation augmente de 0,3 M€ en lien avec les dotations de fonctionnement des collèges et de la maintenance informatique tandis que la mission réseau routier et mobilités baisse fortement (- 1,6 M€) en raison de la fin des écritures liées à la récupération de TVA sur les transports en 2019. La mission aménagement et attractivité du territoire retrouve son niveau habituel avec une baisse de 1,25 M€ principalement en lien avec les dépenses relatives aux inondations de 2018.

Les autres dépenses ont été globalement maîtrisées y compris les dépenses de personnel qui diminuent de 0,33 M€.

En fait, la crise sanitaire, tout en générant une hausse de certaines dépenses, notamment sociales, avec un effet attendu plutôt sur les années à venir, a aussi eu des conséquences sur le taux de réalisation de certaines dépenses récurrentes, en nette diminution vue les circonstances (déplacements, formation, fluides, ...).

Concernant **l'investissement**, le budget a également été marqué par la crise sanitaire de la Covid-19. Ainsi, en 2020, les dépenses d'investissement ont été en baisse de 7,19 M€ et s'élèveraient à **92,6 M€**. Les taux de réalisation de la section d'investissement sont plus faibles que les années précédentes, notamment dans le domaine des subventions d'équipement, traduction d'un décalage des calendriers de réalisation des projets par les maîtres d'ouvrage locaux. Pour les équipements directs du Département, les taux de réalisation restent relativement soutenus, marquant l'engagement de notre collectivité à maintenir ses projets et à soutenir l'activité locale. Les travaux liés aux inondations se sont poursuivis en 2020 et ont sollicité le budget à hauteur de 13,5 M€ dont 11,6 M€ pour les équipements départementaux (3,8 M€ au titre des inondations 2018 et 7,8 M€ pour les inondations 2020) et 1,8 M€ pour les subventions. Au total, les dépenses d'équipement départementaux s'élèvent à **50,6 M€** dont près de 8,8 M€ sur les collèges et 35,04 M€ pour les routes. Les subventions d'investissement qui se porteraient à **21,7 M€** ont permis de financer les projets structurants : le réseau Aqua Domitia, le Très Haut Débit, l'aide aux communes et les projets en matière d'AEP et d'assainissement.

Le financement de ces investissements s'est appuyé sur des recettes (hors emprunt) relativement stables (19,7 M€) dont 9,3 M€ de FCTVA, 1,5 M€ de recettes de la Région au titre des inondations, 1,17 M€ au titre de l'avance de l'Etat pour les DMTO et 0,2 M€ de l'Etat pour le tempête Gloria. L'emprunt initialement prévu à 44,09 M€ soit + 9,09 M€ par rapport à 2019 n'a

finalement été mobilisé qu'à hauteur de 37,08 M€ (soit + 2,09 M€) en lien avec un moindre niveau d'investissement et ce, dans un contexte où les taux proposés sont relativement bas et sur des maturités plus longues.

Fin 2020, la situation du Département apparaît donc saine avec un niveau du fonds de roulement préservé à hauteur de 59,01 M€ soit plus 7,5 M€ comparé à 2019.

Des dispositions nationales qui nous impactent fortement : autonomie fiscale perdue, dotations en baisse et péréquation sous tension

La situation actuelle des finances départementales ne doit pas faire oublier que la gestion budgétaire reste un exercice contraint : les ressources sont étroitement liées à l'évolution du contexte économique et aux dispositions nationales obérant parfois la capacité à agir de notre collectivité.

- L'évolution du cadre national des finances publiques face aux crises successives

La trajectoire visée dans la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 consistait à diviser par trois le déficit public entre 2017 et 2022, induisant des efforts conséquents de diminution des dépenses publiques, de la dette et des prélèvements obligatoires. Pour ce faire, des mécanismes d'encadrement de l'évolution des finances publiques ont été mis en place, notamment au travers des contrats dits de Cahors limitant l'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités locales.

La crise sociale a percuté cette trajectoire rendant caduque la programmation 2018-2022. À cela, s'ajoute la crise sanitaire et économique de 2020. En définitive, l'ajustement structurel prévu a été moins marqué que prévu et ce pour plusieurs motifs :

- La suppression totale de la taxe d'habitation (initialement 80 % des contributeurs) pour un coût de 10,5 Mds €,
- Les mesures d'urgence économique et sociale, suite à la crise des gilets jaunes pour un coût de 11 Mds €,
- L'impact des mesures nouvelles issues du grand débat national : 6,5 Mds €.

En mars 2020, face à la crise sanitaire, la commission européenne a activé la clause dérogatoire du pacte de stabilité et de croissance pour suspendre temporairement l'application des règles européennes d'encadrement des budgets nationaux. Comme vu précédemment, la loi d'urgence du 23 mars 2020 a suspendu l'application des contrats de Cahors (encadrement des dépenses de fonctionnement de 1,2 %) dans sa dernière année d'exécution afin de permettre aux collectivités de lutter contre les effets de la crise sanitaire devenue sociale.

La trajectoire visée consiste désormais à résorber les déficits nés de la crise, le déficit public devant redevenir inférieur à 3 % du PIB à horizon 2025, afin de stabiliser l'endettement public à 117 % du PIB (20 points au-dessus de la situation observée lors des années 2017-2019) puis d'amorcer la décrue du ratio de dette publique à compter de 2025.

Le retour d'une croissance forte et durable reste la condition première de soutenabilité de l'évolution des finances publiques, après une période de forte augmentation des dépenses pour relancer l'économie.

La révision de la loi de programmation des finances publiques pourrait intervenir courant 2021 et pourrait prévoir plusieurs orientations :

- Une contribution au redressement des finances publiques à partir de 2023 ou 2025 en fonction de l'amélioration de la situation économique,
- Une priorité donnée au financement par les collectivités à la relance économique avec une maîtrise de leur endettement,
- De possible fonds de réserve financés par des écrêtements, des dynamiques de ressources fiscales réinjectées dans les budgets locaux les moins bonnes années, de possibles réallocations de ressources entre territoires moins basés sur des objectifs de péréquation mais centrés sur des objectifs de soutien et de relance économique,
- De possibles contrats entre Etat et collectivités qualitatifs fixant des objectifs d'investissement et encadrant les recettes pour constituer des réserves en cas de crise.

- **La mise en œuvre de mesures fiscales obérant l'autonomie des départements**

○ ***Le transfert de produit net de TVA aux départements***

La loi de finances 2020 a transféré à compter de 2021 la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) au profit des communes qui perdent progressivement la taxe d'habitation sur les résidences principales. En compensation, les départements se voient transférer une fraction du produit net de TVA.

Le produit de TFPB à compenser pour les départements est égal, pour chaque département au produit de la taxe foncière sur les propriétés (base d'imposition 2020 par le taux 2019) majoré de la moyenne annuelle du produit des rôles supplémentaires 2018, 2019, 2020 et des compensations d'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties en 2020.

Dans la rédaction de la loi de finances 2020, la fraction de TVA nette à transférer est égale au montant des ressources ci-dessus énumérées rapporté au produit net de TVA 2020. L'article 16 prévoit en outre que cette fraction s'applique au produit net de TVA de l'année précédente, entraînant une année blanche en 2021. Cela fait concrètement perdre, en 2021 une année d'évolution de la TVA.

Une clause de sauvegarde a été prévue, si le produit de la TVA attribué pour une année donnée représente un montant inférieur pour l'année considérée à la somme initiale allouée, la différence fait l'objet d'une attribution à due concurrence d'une part du produit de la TVA revenant à l'Etat.

Dans le contexte de crise sanitaire 2020, l'Etat fait face à une chute de la recette de TVA de l'ordre de près 15 milliards d'euros pour s'établir à 159,8 Mds d'euros contre 175 Mds en 2019.

Le produit fiscal à compenser pour l'ensemble des départements et EPCI représente 23,20 Mds d'euros. Ainsi la fraction de TVA à reverser, selon le calcul de la loi de finances 2020 aurait été de 14,5 % en 2021 et les années suivantes. L'évolution moyenne du produit de TVA, avec la référence à l'année 2020 était entre 2021 et 2025 de l'ordre de 6,3 % (scénario haut) et de 3,6 % pour le scénario bas.

La référence à la TVA 2020 pour le calcul de la fraction de TVA (selon la LF 2020) aurait permis de profiter du rebond de TVA attendu en 2021.

Cependant, cette référence a été amendée en loi de finances 2021 (article 22 bis) et a été remplacée par l'année 2021 pour évaluer la fraction de TVA à allouer aux départements. Ainsi, la fraction de TVA à répartir serait entre 13,1 % et 14 % en 2021 en fonction du produit estimé de TVA en 2021, taux qui s'appliqueront sur les années suivantes. Par conséquent, l'évolution moyenne, de l'affectation de la TVA avec la référence à l'année 2021 serait entre 2021 et 2025, selon le scénario haut de l'évolution du produit de TVA, de 4,4 % à 3,4 % pour le scénario bas.

Les recettes TVA n'auront probablement pas retrouvé leur niveau d'avant crise. Dans la perspective d'une reprise échelonnée sur plusieurs années, le transfert d'une fraction des recettes nette de TVA calculée sur 2021 peut malgré tout offrir des perspectives de croissance.

Pour les départements, quelles que soient les évolutions futures des recettes de TVA, l'indexation sur l'évolution nationale des recettes de TVA de la compensation de la perte de recettes fiscales locales (TH pour les EPCI et TFB pour les départements) constitue un mécanisme assurantiel favorable aux territoires peu dynamiques, mais défavorable à ceux qui pouvaient espérer une évolution soutenue de leurs bases d'imposition.

La substitution d'une fraction de TVA nationale à la TFB départementale s'inscrit dans une trajectoire de réduction continue du levier fiscal des collectivités locales. Après la perte de leur TH en 2011, les départements perdent désormais leur dernier levier fiscal sur un impôt direct : la TFPB.

Le fait d'être bénéficiaire d'une fraction de TVA nationale soumet les départements à l'aléa de l'évolution future de certains taux de TVA décidé non plus par les collectivités mais par l'Etat, leur supprimant ainsi leur autonomie fiscale.

Conséquence de la substitution du produit de TVA au produit FB, la loi de finances 2021 prévoit un ajustement du calcul du potentiel fiscal à compter de 2022 afin que la réforme fiscale de 2021 n'entraîne pas une déstabilisation de l'indicateur via l'ajout d'une fraction de correction. Celle-ci permet de neutraliser l'impact du remplacement du potentiel fiscal de la TFPB par le produit de TVA.

○ ***L'harmonisation de la taxe d'électricité***

La taxe d'électricité actuelle repose sur trois taxes différentes bénéficiant à l'Etat, aux départements et au bloc communal, dont la gestion est assurée par différentes structures, et dont les tarifs communaux et départementaux peuvent être modulés sur délibération.

L'article 13 de la loi de finances 2021 prévoit de simplifier la taxation de l'électricité et de regrouper la gestion de ces taxes dans un guichet unique à la DGFIP. De plus, une harmonisation des tarifs d'accises sur l'électricité au niveau national permettra de rationaliser la taxation de l'électricité.

En 2021, le coefficient est unique et applicable à tous les départements soit de 4,25. Ainsi, tous les départements ont vu leur coefficient passer à 4,25 dans le fichier publié sur impots.gouv.fr le 10 décembre 2020. C'est le cas pour l'Aude dont le coefficient était de 4. À compter de 2022, il n'y a plus de taxe départementale de consommation finale d'électricité (TDCFE) et donc plus de délibération à prendre en 2021. La taxe est intégrée au sein de la taxe intérieure de consommation finale d'électricité (TICFE).

Les départements se verront affecter une part de la TICFE correspondant à la taxe perçue en 2021 augmentée des frais de gestion qui étaient prélevés sur les redevables et de l'inflation. Ce montant est ensuite ajusté en fonction notamment de l'évolution de la quantité d'électricité fournie sur son territoire afin de conserver une dynamique d'assiette selon les modalités qui seront définies par décret.

- **Evolution des dotations: les départements perdants**

La Dotation globale de fonctionnement (DGF) 2021, mise en répartition est identique à 2020 soit 26,8 Mds €, dont 8,4 Mds € pour les départements, après prise en compte des ajustements liés à la recentralisation du RSA dans les départements de la Réunion et de Mayotte ainsi que les réductions de dotation de compensation pour recentralisation sanitaire.

En l'absence d'abondement externe de la DGF, la croissance de la péréquation de la DGF (dotation de fonctionnement minimale – DFM et dotation de péréquation urbaine – DPU) sera financée en totalité par un prélèvement sur la dotation forfaitaire des départements dont le

potentiel financier par habitant est supérieur de 95 % à la moyenne nationale. La croissance minimale de la dotation de péréquation est fixée à 10 M€.

Pour financer l'augmentation de la dotation forfaitaire liée à la croissance de la population et de la péréquation (au moins 22 M€ si la péréquation n'augmente que de 10 M€), un prélèvement sur la dotation de 36 départements (estimés) sera effectué. Le mécanisme de plafonnement de ce prélèvement à 1 % des recettes réelles de fonctionnement instauré par la loi de finances pour 2019 est maintenu en 2021. Un département devrait en bénéficier.

Des dotations sous gage : deux dotations départementales sont gagées et sont chaque année des variables d'ajustements à la baisse pour l'Etat. Il y a la DCRTP (dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle), la DTCE-FDL (dotation pour transfert de compensation d'exonération de fiscalité locale dite « dotation carré », soit les anciennes compensations TH, FNB, et TP).

Historiquement, les variables d'ajustement diminuaient pour financer la croissance de la péréquation de la DGF. Or, bien que la DGF n'augmente pas en 2021, les variables d'ajustement diminuent de 25 M€ pour l'échelon départemental en 2021 par rapport à 2020 (soit moins 20 M€ pour le DTCE-FDL et moins 5 M€ pour la DCRTP). La baisse des compensations fiscales et de la DCRTP pèse plus fortement sur les départements ruraux que les départements urbains. Par ailleurs, la loi de finances 2021 ne prévoit pas de ponction sur le FDPTP (fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle) qui restera égal à 2020.

Le **dispositif de compensation péréquée (DCP)** augmentera plus fortement que les années précédentes à hauteur de 5,1 %, ce au regard de la crise économique induite par la crise sanitaire. Le dispositif de compensation péréquée permet de réduire le reste à charge des allocations individuelles de solidarités. Pour 2020, il a permis de réduire 10,6 % du reste à charge. C'est un dispositif plus compensateur que péréquisiteur. La répartition se fait de façon proportionnelle par rapport au reste à charge des départements. L'enveloppe mise en répartition en 2021 serait de 1 067 M€.

- **Une péréquation sous tension**

Le fonds globalisé de péréquation DMTO créé en loi de finances 2020 regroupe en un prélèvement unique, trois prélèvements déterminés en fonction de la recette fiscale des DMTO (fonds de péréquation DMTO, fonds de solidarité en faveur des départements et fonds de soutien interdépartemental, les deux derniers fonds ayant été créés en loi de finances 2019).

Ce fonds globalisé vise à mieux répartir le niveau de prélèvement individuel en fonction des capacités contributives de chaque collectivité. Il est alimenté par un prélèvement réellement proportionnel de 0,34 % de l'assiette des DMTO (sans plafonnement) de tous les départements et complété par un prélèvement progressif pour ceux qui bénéficient des DMTO les plus élevés (contribution des départements dont l'assiette des DMTO par habitant est supérieure à 75 % de l'assiette des DMTO moyenne) avec un plafonnement de 12 % du produit des DMTO de l'année précédente.

Ce fonds permet de pérenniser le montant global mis en répartition à hauteur de 1 600 M€ indépendamment des aléas liés à la conjoncture des DMTO grâce à la mise en réserve les années où les prélèvements seraient supérieurs à 1 600 M€. La réserve de l'ancien fonds DMTO (120 M€) a été transférée dans la réserve du nouveau fonds de péréquation.

La première enveloppe est figée à 250 M€ et alimente l'enveloppe du FSID. Le solde du montant mis en répartition est ventilé entre l'enveloppe du fonds des DMTO et l'enveloppe du FSD à hauteur de 52 % et 48 %.

Pour 2020, après mobilisation de la totalité du montant en réserve (120 M€) du fait de la crise, le montant total mis en répartition s'est élevé à 1 799 M€, dont 805 M€ au titre de la part « fonds DMTO » (qui corrige les écarts de richesse des DMTO entre départements), 743 M€ au

titre de la part « FSD » (qui corrige les écarts des RAC entre les départements) et 250 M€ au titre de la part « FSID » (pour les départements les plus ruraux avec des fragilités socioéconomiques).

Le produit des DMTO 2020 serait en baisse de 2 % sur l'ensemble du territoire national.

La baisse des recettes fiscales du fait de la crise affectera fortement la péréquation départementale en 2021. Ainsi, l'Etat a adopté une clause de sauvegarde pour les départements afin de maintenir le fonds de péréquation des DMTO à 1,6 M€ au moins, par un abondement de l'Etat en tant que de besoin.

Le fonds de péréquation de la CVAE, fait l'objet d'un prélèvement depuis 2015 au profit des départements confrontés à une diminution de leurs produits de CVAE supérieur à 5 %. La récession en cours va provoquer une baisse de la CVAE (estimée par le gouvernement à 11,4 %). Le rendement du fonds de CVAE (estimé à 59 M€ pour 2021) étant insuffisant pour financer cette garantie dans ce contexte (+ 200 M€), la loi de finances prévoit la suspension de ce mécanisme pour 2021.

L'attribution d'une fraction complémentaire de TVA prévue en loi de finances 2020 à partir de 2021 est scindée en deux parts. La première part dont l'enveloppe de répartition est de 250 M€ évoluera chaque année à compter de 2022 comme le produit net de TVA. La seconde part correspond en 2022, à la différence entre la fraction complémentaire de TVA totale et la première part (250 M€), est affectée à un fonds de sauvegarde.

Sont éligibles, à la première part de ce fonds, les départements dont le produit DMTO par habitant est inférieur au montant moyen par habitant et dont le taux de pauvreté est supérieur ou égal à 12 %. Le montant attribué est fonction d'un indice de fragilité sociale (IFS) et de la population. L'IFS est déterminé en fonction du revenu par habitant, du nombre d'allocataire RSA dans la population du département, du nombre d'allocataire APA et PCH dans la population du département. Le Département de l'Aude est éligible à la fraction complémentaire de TVA.

A compter de 2022, une fraction du fonds de sauvegarde est réservée aux départements confrontés à une baisse importante de leur DMTO et à une hausse importante des dépenses RSA, APA et PCH. Les modalités plus précises d'attribution sont renvoyées à un décret.

Le maintien du fonds de stabilisation en 2021 : dans la loi de finances rectificative IV du 30 novembre 2020, le fonds de stabilisation a été pérennisé pour 2021. Ce fonds devait disparaître au profit la première part de la fraction complémentaire de TVA d'un montant de 250 M€ dont les conditions d'éligibilité sont d'avoir un produit de DMTO par habitant inférieur au montant moyen par habitant et un taux de pauvreté supérieur ou égal à 12 %. Le montant attribué est fonction d'un indice de fragilité sociale (IFS) et de la population. L'IFS est déterminé en fonction du revenu par habitant, du nombre d'allocataire RSA dans la population du département, du nombre d'allocataire APA et PCH dans la population du département. Ainsi, les départements éligibles dont l'Aude fait partie, pourront cumuler le dispositif du fonds de stabilisation et de la fraction supplémentaire de TVA. Cela est une aide de l'Etat auprès des départements qui font face à la crise sanitaire et sociale.

Construire un budget 2021 ambitieux face à l'urgence sociale

Tirer parti de la dynamique des recettes fiscales indirectes

D'un montant global de 515,9 M€, les recettes réelles de fonctionnement 2021 évoluent favorablement par rapport au budget 2020, soit + 9,1 M€ portées essentiellement par la dynamique de la fiscalité indirecte. La réforme fiscale adoptée en loi de finances 2020 impacte par ailleurs le Département en 2021.

Prévisions d'inscriptions de recettes réelles de fonctionnement (M€)

(en M€)	BP 2020	Budget 2020	ROB 2021
Impositions directes	161,2	161,4	38,0
Impôts et taxes	205,9	202,1	336,5
Dotations et participations	105,0	105,7	106,6
Autres produits de fonctionnement	36,3	37,5	34,8
Recettes réelles fonctionnement	508,4	506,8	515,9

La construction du budget pour 2021 reposera sur les éléments suivants :

- La réforme de la taxe d'habitation qui prévoit le transfert en 2021 de la TFPB aux communes et EPCI impacte la fiscalité directe (- 123,38 M€). Cet impôt direct est compensé par un impôt indirect (fraction de TVA, voir supra). La CVAE est stable par rapport à 2020 (13 M€) malgré les incertitudes de l'impact de la crise sanitaire sur cette recette. Le produit des IFR sera de 2,2 M€ (évolution sur la base de l'inflation). Les frais de gestion TFB sont prévus en hausse suivant la notification provisoire (11,3 M€).
- Le produit de la fiscalité indirecte est en augmentation pour s'établir à 336,5 M€ (+ 134,4 M€). En 2021, au titre de la réforme de la TH, le Département percevra une fraction de TVA estimée à partir du produit 2020 de TFPB (124,6 M€) ainsi qu'une fraction supplémentaire de TVA estimée à 4,2 M€. Les droits de mutation à titre onéreux sont en hausse de 7,2 M€ et seraient portés à 63 M€, tout comme la TSCA (+ 2,3 M€) qui s'élèverait à 63,7 M€. La taxe d'aménagement (4,34M€) augmenterait de 0,5 M€. Le produit de la péréquation basée sur les droits de mutation a été revu à la baisse, compte tenu de celle des DMTO 2020 au niveau national, pour s'élever à 17,7 M€, soit moins 3,7 M€. Une diminution de la TICPE (- 0,5 M€) ainsi que de la taxe d'électricité (- 0,3 M€) est envisagée. Enfin, 0,2 M€ sont prévus au titre de la taxe additionnelle à la taxe de séjour.
- Les dotations et participations d'un montant de 106,6 M€ augmentent de 0,8 M€. La dotation globale de fonctionnement évolue légèrement (+ 0,1 M€), uniquement sur la part forfaitaire en fonction de la population pour être portée à 68,1 M€. Les allocations compensatrices (4 M€) subiront une nouvelle baisse (- 0,3 M€). En matière d'insertion, le fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI) pour 4,6 M€ est reconduit ainsi que le fonds de lutte contre la pauvreté pour un montant de 1,3 M€. Le fonds de stabilisation des AIS est maintenu en 2021 à hauteur de 3,9 M€ en complément de la fraction complémentaire de TVA.

- Enfin, les autres produits de fonctionnement, regroupant les produits de gestion, les produits divers, les produits financiers et les produits exceptionnels, seraient en diminution en raison d'une baisse des recettes sociales. En effet, les recettes CNSA diminuent sur la part 2 de l'APA en raison d'un trop perçu de 2,4 M€ en 2019 récupéré sur les acomptes de fin 2020 et de 2021. De plus, une baisse des recouvrements sur bénéficiaires en lien avec la mise en place du préfinancement des CESU est intégrée.

Philosophie générale pour la construction du budget 2021

En 2021, le Département poursuivra sa recherche de maîtrise des dépenses de fonctionnement dans un contexte budgétaire doublement contraint par la crise sanitaire et la réactivation de l'encadrement de l'évolution des dépenses fixé par l'Etat. Beaucoup d'inconnues subsistent quant à la durée et aux conséquences de la crise que nous traversons. Malgré cela, il est de notre responsabilité d'engager une prospective financière sur nos recettes et nos dépenses. Sur ce deuxième aspect, les engagements que nous aurons à prendre tiendront compte des orientations politiques suivantes :

- Faire face à la crise sanitaire et répondre à l'urgence sociale,
- Engager « l'après-crise » en renforçant nos actions pour assurer la résilience de notre territoire,
- Maintenir nos efforts de gestion pour garantir la pérennité du service public départemental.

Ces trois orientations s'inscrivent et complètent naturellement les 4 axes de transitions sur lesquels nous travaillons depuis maintenant deux ans : solidaire, territoriale, écologique et démocratique. L'ensemble de ces principes se retrouveront dans nos orientations en matière de dépenses. Au global, les crédits affectés aux dépenses réelles de fonctionnement seraient de l'ordre de 491,7 M€, en progression de 7,6 M€.

Prévisions d'inscriptions de dépenses réelles de fonctionnement (M€)

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	BP 2020	Budget 2020	ROB 2021
A Enfance Famille	44,5	45,2	47,3
B Action sociale et insertion	115,8	118,8	122,1
C Autonomie	120,8	122,5	125,5
D Education	7,2	7,5	7,7
E Culture et patrimoine	3,1	3,6	3,2
F Sport Jeunesse	2,6	3,1	2,5
G Environnement et prévention des risques	20,2	20,5	20,2
H Aménagement et attractivité du territoire	7,1	6,9	6,5
I Réseau routier et mobilité	10,9	11,0	11,0
K Administration générale	140,9	142,1	142,9
L Pilotage et coordination	2,9	3,0	2,8
Total général	476,1	484,1	491,7

Intégrer nos priorités politiques

- **Faire face à la crise sanitaire et répondre à l'urgence sociale**

Depuis le début de la crise, le Département s'est mobilisé en proposant des solutions innovantes et rapides pour faire face aux conséquences de la crise. Notre collectivité, chef de file des solidarités humaines, dispose de leviers importants pour protéger les plus vulnérables. Pour 2021, les budgets alloués aux missions de solidarités humaines progresseraient de 8,4 M€ pour atteindre un montant global de 294,9 M€.

Comme indiqué ci-dessus, le Département de l'Aude a mis en place dès le mois de mars 2020 et au fil des mois suivants, une série de mesures sociales visant à lutter contre la précarité sociale, à préserver l'activité économique et à soutenir nos partenaires dans le domaine social ainsi que les acteurs associatifs. Tous les dispositifs que nous avons mis en place, que ce soit le plan « Up l'Aude », l'aide aux collégiens boursiers ou nos différents fonds de soutiens pour les associations, notamment caritatives auront encore des incidences financières en 2021 et peuvent être amenés à se renouveler en fonction de la durée de la crise.

Par ailleurs, lors de la dernière assemblée, nous avons adopté notre stratégie sociale avec l'adoption du schéma départemental des solidarités. Cette programmation d'actions dans les domaines de l'insertion, de l'enfance, de l'autonomie ou encore du handicap, constitue notre feuille de route pour faire du Département un bouclier social de proximité. Ces priorités doivent se retranscrire dans nos engagements budgétaires.

Ainsi, la mission **Enfance Famille** connaîtra une augmentation de l'ordre de 2,1 M€ par rapport au budget 2020. Cette progression concerne l'aide sociale à l'enfance et notamment les mesures de prise en charge physique (+ 2 M€). Cela permettra de poursuivre le développement de l'offre d'accueil des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance au travers d'appels à projets dédiés (impact en année pleine des places ouvertes en 2020 et nouvelles ouvertures à compter de septembre pour les jeunes orientés en ITEP / IME notamment avec prise en compte de l'évolution tarifaire de 0,5 %). L'amélioration de l'offre de l'accueil et l'accompagnement des enfants qui nous sont confiés au titre de l'aide sociale à l'enfance sont pour nous une priorité politique assumée. C'est la raison pour laquelle nous prévoyons également des crédits budgétaires pour accompagner le projet de service de la Structure Accueil Enfance de l'Aude, au travers de moyens dédiés et de la construction d'une nouvelle unité de vie sur Carcassonne, projet qui se veut exemplaire dans le domaine. Ainsi, je vous proposerai de renforcer la dotation de la SAE à 5,9 M€ (contre 5 M€ en 2020) et de maintenir les budgets consacrés à l'accompagnement des mineurs non accompagnés (6,1 M€), pour assurer notamment le financement de 42 places de mise à l'abri.

Certaines de nos autres dépenses sociales seront plus contraintes. La mission **Action sociale et insertion** connaîtra ainsi une hausse de l'ordre de 3,3 M€ pour atteindre 122,1 M€. Les allocations RSA (105,1 M€) ont été réévaluées sur la base de l'inflation (+ 0,9 %), mais également en prenant en compte une évolution du nombre de bénéficiaires de 4 %. L'exercice 2021 sera impacté par la réforme de l'assurance chômage selon sa date d'entrée en vigueur et les effets de la crise sanitaire sur les familles. Le versement de l'allocation RSA constitue une obligation réglementaire qui pèse fortement sur notre budget, certains départements plaident d'ailleurs pour sa renationalisation (comme c'est le cas déjà dans plusieurs départements d'outre-mer). Nous suivons les échanges en cours à ce sujet et pourrons nous positionner une fois convenus les termes d'un accord financier sur les conditions d'une recentralisation. Dans l'attente, nous continuons à revendiquer une juste compensation de cette dépense de solidarité nationale tout en nous engageant dans l'accompagnement des usagers en insertion. Ainsi, je vous proposerai d'augmenter le programme insertion professionnelle de 0,4 M€ pour renforcer l'accompagnement des bénéficiaires du RSA dans le retour à l'emploi et l'inclusion sociale. Toutes les actions que nous menons en matière de chantiers d'insertion ou de formation professionnelle visent à renforcer

le pouvoir d'agir des usagers les plus fragiles. Ce lien avec l'activité économique et le retour à l'emploi doit être une priorité.

Nous aurons également à maintenir notre engagement d'accompagnement des personnes en perte d'autonomie. La mission **Autonomie** enregistrerait ainsi une progression de l'ordre de 3 M€ ce qui porterait le budget de la mission à 125,5 M€. Les crédits 2021 intègrent une hausse du programme personnes âgées de + 3,3 M€ en lien avec l'augmentation des bénéficiaires et des tarifs alors que le secteur des personnes handicapées est relativement stable (- 0,2 M€). Les **allocations APA** sont en hausse de 3,1 M€. L'APA à domicile est basée sur une augmentation de 0,5 % sur les SAAD. Les crédits pour la PCH s'élèvent à 22,5 M€, soit une baisse de 0,2 M€ sur la base d'une diminution des bénéficiaires et une mise en place des CESU préfinancés. Les frais d'hébergement PH (33,9 M€) sont stables. Nous mobiliserons également des crédits budgétaires pour augmenter et diversifier l'offre d'accueil des personnes âgées, via la création de places en résidences autonomie comme sur l'ouverture partielle de la résidence autonomie adossée à l'EHPAD de Limoux, deux places sont prévues en 2021. Le montant par logement habilité à l'aide sociale étant de 1 064,58 €/mois, cela représente une augmentation de 25 550 €.

Notre stratégie financière devra également intégrer nos priorités en matière d'accès aux soins, dont la crise sanitaire a rappelé l'importance. Une feuille de route présentée à cette même session a été formalisée et est assise sur des actions concrètes : aides financières, accompagnement des territoires en ingénierie, soutien budgétaire aux porteurs de projets, etc. Je vous proposerai ainsi de réserver des enveloppes financières sur cet enjeu majeur pour notre territoire.

- **Engager « l'après-crise » et assurer la résilience de notre territoire**

Garant des solidarités territoriales, le Département de l'Aude a la responsabilité d'anticiper les effets de la crise sur le territoire. Nos politiques d'investissement (voir infra), de commande publique, d'éducation, de culture, de sport et d'aménagement du territoire contribuent au dynamisme du territoire. Aujourd'hui plus que jamais, nous avons à soutenir ces secteurs.

Ainsi, je vous proposerai de maintenir nos budgets en matière de **réseau routier et de mobilité** (11 M€, identique à 2020) et de mettre l'accent sur l'entretien de nos infrastructures du quotidien, les crédits du programme d'entretien courant des routes s'établissant à eux seuls à 9,1 M€. En matière **d'environnement et de prévention des risques**, les crédits représenteront 20,2 M€ soit un niveau quasi identique à celui de 2020 (- 0,3 M€). La contribution au SDIS évolue de 0,4 M€ au titre de la prime de feu en année pleine.

Les crédits de la mission **Education** seraient en augmentation de 0,2 M€ pour s'établir à 7,7 M€. La principale hausse concerne les dépenses d'entretien et de réparation des collèges notamment en matière de maintenance informatique afin de poursuivre l'amélioration des conditions dans lesquelles les collégiens ont accès à l'outil informatique dans le cadre de leur scolarité. La dotation de fonctionnement des collèges s'élèverait à 5,7 M€.

Nous maintiendrions par ailleurs nos engagements en matière de **culture et de patrimoine** avec un budget à hauteur de 3,2 M € qui correspond aux crédits que nous allouons en 2019. En 2020, des subventions et des avances exceptionnelles ont été versées à certains sites culturels ; il nous appartiendra, le moment venu, de considérer l'impact de la crise sanitaire sur le début de l'exercice 2021 pour identifier les besoins de financement de cette année.

La mission **Sport Jeunesse** comprend le soutien aux pratiques sportives, culturelles et citoyennes des jeunes audois. Le budget prévu est de 2,5 M€ en cohérence avec ce nous proposons hors période de crise. En effet, un fonds de soutien exceptionnel avait été mis en place en 2020.

La mission **Aménagement et attractivité du territoire**, d'un montant de 6,4 M€, est en diminution par rapport à 2020 (- 0,4 M€) ce qui s'explique par la fin de la convention avec le SYADEN (Syndicat Audois d'Energies) et par le renouvellement en 2021 du fonds exceptionnel en faveur du monde associatif pour 0,5 M€ (1,5 M€ en 2020).

- **Maintenir nos efforts de gestion pour garantir la pérennité du service public départemental**

Grâce à une situation financière saine, issue d'efforts de gestion importants, le Département de l'Aude est en mesure d'absorber le choc de la crise sanitaire en proposant un budget 2021 ambitieux sans compromettre les grands équilibres. L'accent sera mis en 2021 sur une maîtrise des dépenses de fonctionnement interne. Ainsi, les crédits de la mission **Administration générale** progresseraient d'environ 0,81 M€ pour s'établir à 142,9 M€. Le programme ressources humaines représentent 115,9 M€ (voir infra). La prévision est fondée sur une stabilité des effectifs. La rémunération des assistants familiaux augmente en lien avec la poursuite du plan de recrutement (30). Quant au programme Budget et finances, les crédits sont en hausse de 0,4 M€ notamment sur le prélèvement au titre du fonds national de péréquation des DMTO (5,1 M€). Le programme « Systèmes d'information et télécommunications » est stable (3,8 M€). Quant au programme « Logistique et patrimoine » (7,5 M€), il serait en légère baisse (- 0,2 M€). Je vous proposerai également de limiter les crédits réservés à la mission pilotage et coordination (-0,2 M€).

Le financement de projets structurants permettant d'améliorer l'organisation de la réponse à l'usager sera privilégié. Ainsi des crédits seront réservés sur les projets apportant de réelles plus-values dans la relation entre l'administration et les usagers par l'amélioration des accueils sur les sites comme la création de deux bureaux dédiés au RDC de l'Hôtel du Département pour permettre la rencontre des services et des usagers améliorant ainsi l'accessibilité, l'acquisition d'une plateforme numérique développant les services en ligne pour les usagers (mini site thématique pour les archives, les acteurs sociaux, Manger audois, le covoiturage et des fonctionnalités complémentaires en matière de participation) pour un budget de 0,08 M€ ainsi que la formation des agents à l'accueil social inconditionnel de proximité.

Eclairage sur la politique de ressources humaines

La politique de ressources humaines de la Collectivité vise à apporter les moyens indispensables à un service public départemental de qualité, tout en s'inscrivant dans la démarche globale de maîtrise budgétaire.

▪ **Effectifs**

Fin 2020, le Département mobilisait pour la mise en œuvre des différents services publics départementaux 2589 agents, dont 1957 agents titulaires, 187 agents contractuels sur emploi permanent, 78 agents contractuels sur emploi non permanents ou vacataires et 367 assistants familiaux.

Effectifs rémunérés	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2020
	2624	2608	2566	2589
<i>dont titulaires</i>	1968	1947	1975	1957
<i>dont contractuels</i>	260	281	218	265
<i>dont ass fam</i>	396	380	373	367

On constate ainsi sur la période 2019-2020 une augmentation de 0,9 % des effectifs rémunérés au 31 décembre 2020, cette augmentation s'établit à 21,6 % pour ce qui concerne les agents contractuels, principalement dans le secteur social et médico-social (médecins, travailleurs sociaux) confronté à des difficultés de recrutement. Le Département poursuivra ses efforts en matière de lutte contre la précarité au travers de la mobilisation de plusieurs dispositifs : accompagnement aux concours, durée des contrats, attractivité de la collectivité, etc.

▪ **Dépenses de personnel**

Les dépenses de personnel globales, c'est-à-dire tous budgets confondus, s'élèvent pour 2020 à 122,3 M€. Les inscriptions budgétaires ont été exécutées à hauteur de 97,4 %. La masse salariale 2020 s'établit quant à elle à 110,6 M€.

Le pilotage de la masse salariale doit prendre en compte certaines contraintes nationales, et notamment l'effet des mesures gouvernementales relatives aux carrières et rémunérations des agents publics. En effet, en 2021, le Département devra intégrer dans son budget les différentes hausses de cotisations patronales ainsi que les revalorisations salariales induites par l'accord national parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR). Malgré ce, en 2020, l'administration a respecté le pourcentage d'évolution des dépenses déterminé par les élus départementaux lors du vote du BP 2020, via une démarche d'allocation raisonnée des ressources entre services.

L'effort de maîtrise de masse salariale devra être poursuivi en 2021, notamment via la mise en œuvre d'un dispositif de contractualisation interne relatif à l'évolution des effectifs et des compétences avec les Directions métiers. Cette contractualisation s'inscrit dans une démarche plus globale de maîtrise de la masse salariale au sein du Département de l'Aude dans un contexte budgétaire contraint et de rationalisation des moyens et se déploiera dès le premier semestre de l'année 2021.

Masse salariale	2017	2018	2019	2020
personnel hors AF	90 997 303 €	92 850 797 €	93 738 750 €	93 701 799 €
Ass.Familiaux	16 948 875 €	16 891 007 €	17 494 903 €	16 892 119 €
Total	107 946 178 €	109 741 804 €	111 233 653 €	110 593 918 €

▪ **Temps de travail**

Le Département a signé un protocole d'accord sur l'aménagement de la réduction du temps de travail (ARTT) dès janvier 1999. Ces dispositions ont fait l'objet d'un avenant en date du 19 avril 2013 qui porte le temps de travail du personnel départemental à 72 heures et 22 minutes pour deux semaines travaillées.

En 2019, après un travail de concertation avec les agents concernés, une délibération a été votée concernant le temps de travail de la Structure Accueil Enfance afin d'acter les prescriptions réglementaires prévues pour des métiers spécifiques relevant de la Fonction Publique Hospitalière.

Pour 2021, il conviendra d'intégrer deux aspects relatifs au temps de travail. La loi adoptée en 2019 relative à la transformation de la fonction publique prévoit l'ouverture d'une négociation relative au temps de travail, à compter du renouvellement de l'assemblée départementale. D'autre part, du fait de la crise sanitaire, le télétravail a pris une ampleur inédite au sein des services départementaux. Des crédits financiers ont été mobilisés pour doter les agents des équipements informatiques nécessaires. Un accord global a été négocié avec les partenaires sociaux en novembre 2020 pour une mise en place d'un télétravail pérenne, à compter du 1^{er} janvier 2021, compatible avec les nécessités du service public. Ce dispositif s'inscrit, par ailleurs, dans le cadre de la stratégie de transition écologique portée par le Département en vue d'optimiser les déplacements domicile-travail des agents.

▪ **Formation**

Le Département investit chaque année dans la formation et dans le perfectionnement des compétences des agents. Les besoins des agents et les projets stratégiques des services sont recensés pour élaborer le plan de formation, présenté aux instances paritaires. Le service formation s'appuie sur son plan de formation dont les axes visent à accompagner les agents :

- dans le domaine de la santé et la sécurité,
- sur une montée en compétences dans le cadre de leurs missions,
- dans leurs parcours professionnels (mobilité, promotion interne...).

Dans le cadre du projet de territorialisation de l'action sociale, un vaste dispositif d'accompagnement des personnels sera mis en place en 2021 comportant trois dimensions stratégiques, que sont les formations managériales (poursuite de l'accompagnement à la prise de poste, conduite du changement, techniques de pilotage, diagnostics sociaux locaux...), des formations transversales (accueil social inconditionnel, le rôle du référent de parcours, formation dans le domaine de la protection de l'enfance...) ainsi que des formations spécifiques aux Directions.

Le Service Formation s'inscrit résolument dans une dynamique d'accompagnement des projets de réorganisation des services et de professionnalisation des personnels.

Au-delà de la contribution obligatoire au Centre National de la Fonction Publique Territoriale de près de 0,7 M€, le Département prévoirait un peu plus de 0,3 M€ de crédits pour des formations auprès d'organismes spécialisés. Le budget de la formation serait ainsi d'un peu plus d' 1 M€.

Viser un maintien de l'autofinancement, gage de crédibilité budgétaire

Au regard de l'évolution des prévisions de recettes (+ 9,1 M€ / budget 2020) et de celle des dépenses réelles (+ 7,6 M€), comme en 2020, le budget départemental ne devrait pas subir l'effet de ciseau qu'il a connu ces dernières années et notamment en 2017. L'autofinancement (ou épargne brute) s'établirait à 24,2 M€. Toutefois, ce calcul est réalisé sur des éléments prévisionnels et la stabilisation de l'épargne brute demeure un impératif pour préserver une situation financière saine dans la durée permettant à notre collectivité de maintenir un niveau d'investissement important pour l'avenir du territoire. Les mêmes précautions doivent guider les prévisions d'épargne nette. Le remboursement en capital de la dette progresserait de 1,5 M€ pour s'établir à 21,7 M€.

Miser sur une politique d'investissement volontariste axée sur la relance territoriale et le développement durable

Des recettes propres d'investissement en légère baisse

Les recettes réelles d'investissement, hors emprunt, sont estimées à 23,5 M€ (23,6 M€ en 2020).

(en M€)	BP 2020	Budget 2020	ROB 2021
Dotations	13,9	14,7	14,0
Subventions et autres	10,4	11,3	9,5
Avance remboursable DMTO	0,0	1,2	0,0
Emprunt	36,8	46,8	37,0
Recettes réelles investissement	61,1	74,0	60,5

Les dotations d'Etat d'un montant de 14 M€ sont en légère baisse (- 0,7 M€) au regard des dépenses éligibles au FCTVA (- 1,3 M€). En revanche, sont en hausse la dotation de soutien à l'investissement (DSID) qui remplace la DGE (+ 0,3 M€) pour s'établir à 3,5 M€ et de la DSIL dans le cadre du plan de relance (+ 0,3 M€).

Sur la DSID, les principales opérations concernées sont les travaux routiers consécutifs aux inondations de la tempête Gloria de 2020 pour 1,3 M€, (dont 0,5 M€ pour la reconstruction du pont de Salsigne), et la reconstruction du site des Fontanilles (0,5 M€) sur le secteur de l'Education.

Les recettes sollicitées dans le cadre du plan de relance (DSIL) concernent deux opérations, le collège Gaston Bonheur (0,1 M€) et les voies vertes (0,2 M€).

Les subventions et recettes diverses (9,5 M€) diminuent de 1,8 M€. Sont prévues des recettes de la Région pour près de 2,9 M€, pour le solde des inondations (1 M€), le reste venant financer le réseau routier d'intérêt Régional. Les subventions de l'Etat, à hauteur de 2,7 M€, intègrent notamment le fonds de solidarité pour les inondations de janvier 2020 (0,8 M€), la voie verte du Canal du Midi à Montségur (0,2 M€) et la véloroute du Canal du Midi (0,9 M€). Le produit des radars 2021 (1,4 M€) est complété de celui de 2020 qui n'a pu être encaissé à temps sur cet exercice.

Des investissements structurants pour le territoire

Les dépenses réelles d'équipement (maîtrise d'ouvrage et subventions aux tiers) s'élèveraient à 91,4 M€. Les dépenses financières (remboursement de la dette, prêt FUL...) seraient en hausse de 2,6 M€ pour s'établir à 23 M€. Avec ces crédits financiers, le Département souhaite s'engager pleinement dans la relance territoriale et le développement durable.

3.2.1. Equipements départementaux

- Autorisations de programme (AP)

Si le montant des AP 2021 apparaît à la baisse par rapport à 2020, il convient de rappeler que cela est dû au vote par anticipation des AP 2021 lors des DM2 et DM3 2020 pour un montant de 14,2 M€ dont 0,4 M€ sur les collèges, 0,4 M€ sur la mission sport jeunesse et 13,4 M€ sur les routes.

Les nouvelles autorisations de programme en matière d'équipements départementaux s'élèveraient à 24,7 M€ en 2021. La répartition par mission des AP et de leurs échéanciers figure dans le tableau ci-après :

Prévisions d'autorisations de programme – Equipements départementaux (M€)

	AP ROB 2021	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP > 2024
D Education	0,5	0,0	0,2	0,2	0,1	0,0
E Culture et patrimoine	0,5	0,2	0,2	0,2	0,0	0,0
G Env.et prév. des risques	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
I Réseau routier et mobilité	15,1	0,3	6,7	6,3	1,9	0,1
K Administration générale	8,5	1,6	0,9	1,5	1,5	3,0
Total Maîtrise d'Ouvrage	24,7	2,1	7,9	8,1	3,5	3,1

La mission **Education** sollicite une nouvelle AP de 0,5 M€, pour financer les travaux suite à l'étude d'adaptation des collèges au réchauffement climatique, dispositifs de filtres et d'ombrage de façades, pour moduler l'apport solaire direct et améliorer le confort thermique.

Les autorisations de programme de la mission **Culture et patrimoine** s'élèveraient à 0,5 M€ pour le développement culturel concernant la fin de la restauration de la chambre Joël Bousquet à la maison des Mémoires et pour les sites culturels dans le cadre des travaux à engager pour la mission « Patrimoine ».

Pour la mission **Environnement et prévention des risques**, les autorisations de programme demandées sont de 0,1 M€ dont 0,01 M€ pour la modernisation d'équipement du réseau départemental piézométrique des masses d'eaux souterraines et 0,05 M€ pour la création d'une plateforme internet de covoiturage et le développement d'une application mobile, incluant un volet covoiturage solidaire avec relais locaux.

La collectivité a entrepris le développement d'une plateforme de covoiturage lors de la labellisation « territoire à énergie positive » dès juillet 2015. La collectivité engagée ainsi dans la transition écologique et démocratique a souhaité construire cette plateforme de façon collaborative, en incluant à la réflexion les partenaires et les citoyens du territoire. La future plateforme tiendra compte de l'offre déjà existante, de la présence d'aires de covoiturage multimodales ou communales, et sera compatible avec l'offre de transports en commun. Elle aura vocation à devenir compatible à la future plateforme de covoiturage Régionale.

La mission **Réseau routier et mobilité** nécessiterait l'inscription de nouvelles autorisations de programme à hauteur de 15,1 M€ dont 6,7 M€ pour les travaux neufs, 5,2 M€ pour l'entretien et la gestion du réseau, 3,2 M€ pour les évènements aléatoires.

Les nouvelles autorisations de programme de la mission **Administration générale s'élèveraient à 8,5 M€** dont 6,8 M€ pour les systèmes d'information pour 2021 et 1,7 M€ pour le patrimoine afin d'acquérir et réhabiliter un site de protection maternelle et infantile à Carcassonne (rue Antoine Marty), et la Maison des Solidarités de Carcassonne Ouest. Au travers de ces investissements, le Département souhaite confirmer sa présence territoriale en matière de solidarités humaines.

- **Crédits de paiement 2021**

Le budget 2021 en matière d'équipements départementaux s'établirait à 55,9 M€.

Prévisions d'inscriptions de dépenses réelles d'investissement – Equipements dépt. (M€)

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT (hors RAT, refin, résultat, réserves)	BP 2020	Budget 2020	ROB 2021
C Autonomie	0,0	0,0	0,0
D Education	10,8	10,4	12,9
E Culture et patrimoine	1,1	1,2	1,1
F Sport Jeunesse	5,7	4,7	5,6
G Environnement et prévention des risques	0,5	0,5	0,5
H Aménagement et attractivité du territoire	0,3	0,3	0,5
I Réseau routier et mobilité	35,4	35,4	28,2
K Administration générale	5,9	4,7	7,2
L Pilotage et coordination	0,1	0,1	0,1
Total général	59,9	57,3	55,9

Les crédits de la **mission Education** d'un montant de 12,9 M€ concerneraient le démarrage des travaux de rénovation du Collège Alain (5,4 M€), la tranche 4 de la reconstruction du collège des Fontanilles (0,7 M€), les travaux de programmation annuels (1,7 M€) ou encore la construction d'une chaufferie bois au Collège Raymond Courrière de Cuxac-Cabardès (0,9 M€). La mise en conformité et la réhabilitation des cuisines au sein des collèges s'élèveraient à 0,9 M€. Aux travaux, viendrait s'ajouter un montant de 0,5 M€ pour procéder au renouvellement d'équipements informatiques structurants des collèges pour permettre un égal accès pour tous au numérique ou encore le lancement d'études et de travaux destinés à la maîtrise de l'énergie (1,2 M€).

Sur la mission **Culture et patrimoine**, les crédits de 1,1 M€ sont relatifs au développement du programme culturel pour 0,4 M€ et des sites culturels pour 0,6 M€ dont les travaux de l'abbaye de Lagrasse (0,4 M€) et les chantiers collectifs (0,2 M€) font partie. De plus, 0,1 M€ sont consacrés aux diverses actions des Archives.

La mission **Sport jeunesse** avec 5,6 M€ de crédits contribuera principalement à réaliser le 1^{er} tronçon du projet véloroute canal du Midi, développant ainsi les déplacements doux au sein du Département pour 3,1 M€. De la même manière, nous poursuivrons l'aménagement de la voie verte du Canal de Midi pour un montant de 2,4 M€. Tous ces projets traduisent encore notre engagement pour la transition écologique.

La mission **Environnement et prévention des risques** (0,5 M€) serait consacrée aux programmes des espaces naturels sensibles (0,4 M€) notamment en matière de gestion des propriétés Espaces Naturels Sensibles (0,3 M€), et à la gestion des pépinières (0,1 M€) ou encore sur le programme des énergies renouvelables à la mise en place d'une application et d'une plateforme internet pour le covoiturage (0,05 M€).

La mission **Aménagement et attractivité du territoire** (0,5 M€) est relative aux opérations d'aménagement foncier.

La mission **Réseau routier et mobilité** d'un montant de 28,2 M€ concernerait principalement le programme d'entretien et de gestion du réseau (16,8 M€) dont la pérennisation des chaussées et dépendances fait partie (12,9 M€), le programme travaux neufs s'élève à 6,6 M€ dont 1 M€ consacrés à la RD 6139 (renforcement de chaussée PLN à A9) et 0,8 M€ pour la RD 613 (réparation du pont de Nielles). Concernant le traitement des événements aléatoires 2,6 M€ sont prévus. Nous poursuivrons nos actions de réparation et de reconstruction suite aux inondations avec un montant de 2,5 M€ d'inscrits, notamment les ouvrages d'art, pour un montant de 1,5 M€ pour les inondations 2018 et 1 M€ au titre des inondations 2020.

La mission **Administration générale** (7,2 M€) se répartirait entre la logistique et patrimoine 5 M€ (dont 3,1 M€ pour les bâtiments, 1 M€ pour les acquisitions patrimoniales et 0,9 M€ pour l'approvisionnement) et les systèmes d'information et de communication, 2,2 M€. Cette année encore, des crédits seront réservés pour l'accompagnement opérationnel de notre démarche de réorganisation des services sociaux départementaux sur les territoires, pour les rendre encore plus facilement accessibles et visibles (0,2 M€).

Enfin, la mission **Pilotage et coordination** (0,1 M€) prend en compte la poursuite de la refonte du site internet du Département de l'Aude, destiné là encore à faciliter l'accessibilité des publics à la connaissance et à la mobilisation des dispositifs et des services mis en place par le Département.

3.2.2. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement participent pleinement à la politique menée par le Département en matière de soutien à l'activité économique et au développement des territoires de par les projets qu'elles financent auprès des communes et intercommunalités et des partenaires publics.

- Autorisations de programme

Le montant des nouvelles autorisations de programme pour 2021 s'élève à 25,6 M€.

Prévisions d'autorisations de programme – Subventions d'équipement (M€)

	AP ROB 2021	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP > 2024
B Action sociale et insertion	0,7	0,0	0,2	0,3	0,2	0,0
C Autonomie	1,9	0,1	0,7	0,8	0,3	0,0
E Culture et patrimoine	0,8	0,3	0,3	0,2	0,1	0,0
F Sport Jeunesse	0,5	0,2	0,2	0,1	0,0	0,0
G Environnement et prévention des risques	5,4	0,5	1,7	1,6	1,6	0,2
H Aménagement et attractivité du territoire	16,1	2,2	5,0	4,1	2,5	2,3
I Réseau routier et mobilité	0,2	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0
K Administration générale	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Total subventions	25,6	3,6	8,0	7,0	4,6	2,4

Les autorisations de programme 2021 concernent principalement :

- **mission Autonomie** : 1,9 M€ pour le programme habitat intermédiaire des personnes âgées avec le financement d'un EHPAD à Saissac (1,4 M€), le financement d'habitats collectifs (0,5 M€).
- **mission Environnement et prévention des risques** : 5,4 M€ dont 2,8 M€ s'agissant des subventions versées en matière d'AEP et d'assainissement. Une autorisation de programme de 2,1 M€ est prévue également au titre de la GEMAPI Aude.
- **mission Aménagement et attractivité du territoire (16,1 M€)** : En 2021, le Département soutient les infrastructures du territoire à hauteur de 3,5 M€ dont 2,8 M€ consacrés à l'aéroport de Carcassonne et 0,7 M€ pour la ligne nouvelle Montpellier-Perpignan (LNMP). Le Département renouvelle son soutien aux territoires pour 11,5 M€ en déployant des contrats territoriaux pour promouvoir les initiatives innovantes (2,5 M€) et les projets pluriannuels des collectivités du département (1 M€) et pour investir dans les équipements publics à hauteur de 8 M€. Enfin, sur le programme agriculture et pêche (1,1 M€), 0,5 M€ seront consacrés à l'irrigation collective.

- **Crédits de paiement 2021**

Le montant des crédits de 2021 de 35,5 M€ permettra d'honorer les paiements relatifs aux engagements antérieurs et une partie des nouveaux projets 2021. Le montant des crédits 2021 est en légère hausse (0,2 M€) par rapport à l'exercice précédent.

Prévisions d'inscriptions de dépenses réelles d'investissement – Subventions d'inv. (M€)

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT (hors RAT, refin, résultat, réserves)	BP 2020	Budget 2020	ROB 2021
A Enfance Famille	1,2	1,2	1,0
B Action sociale et insertion	1,3	1,3	0,9
C Autonomie	1,2	1,2	1,1
E Culture et patrimoine	1,2	1,1	1,1
F Sport Jeunesse	0,8	1,2	0,7
G Environnement et prévention des risques	7,7	7,7	6,3
H Aménagement et attractivité du territoire	18,1	18,8	22,5
I Réseau routier et mobilité	1,6	1,6	0,8
K Administration générale	-	-	0,1
L Pilotage et coordination	0,8	1,3	1,0
Total général	33,9	35,3	35,5

Les crédits de la mission **Enfance famille** d'un montant de 1 M€, financent la subvention d'investissement à la Structure Accueil Enfance (SAE) afin d'engager les travaux de restructuration de la SAE de Narbonne, la réfection des bâtiments de Villeneuve-Minervoises ou encore les études pour le grand projet d'aménagement d'une nouvelle unité de la SAE à Carcassonne, sur le domaine récemment acquis de La Sale, proche de l'Hôtel du Département.

La mission **Action sociale et insertion** s'élèverait à 0,9 M€. Il s'agit des aides dans le cadre de l'ANRU, de la construction et réhabilitation des logements ou encore pour le projet d'intérêt général contre la précarité énergétique.

Les crédits de la mission **Autonomie** se portent à un montant de 1,1 M€ et sont relatifs à l'aide à la construction des établissements et foyers pour personnes âgées et handicapées. Ces crédits intègrent notamment la recherche de nouveaux modes d'accueil et d'hébergement des séniors, intermédiaires entre l'EHPAD et le maintien à domicile.

L'inscription de crédits pour la mission **Culture et patrimoine** (1,1 M€) concerne l'aide aux communes en matière d'équipement culturel et les sites pôles du pays cathare mais également des subventions allouées à l'association patrimoine mondial de l'UNESCO pour préparer la candidature ou encore au GIP Cérès Franco pour des travaux.

Les crédits de la mission **Sport jeunesse** de 0,7 M€ sont consacrés aux itinéraires de pleine nature et voies vertes (0,4 M€), au financement du centre national d'entraînement de rugby à XIII (0,2 M€) qui a donné lieu à conventionnement en 2020 et aux équipements sportifs communaux et intercommunaux (0,1 M€).

Au titre de la mission **Environnement et prévention des risques** d'un montant global de 6,3 M€, 3,4 M€ sont prévus pour les subventions AEP et assainissement, 1,7 M€ pour la prévention des inondations (GEMAPI), 0,4 M€ pour les espaces naturels et 0,8 pour la sécurité civile dont 0,7 M€ pour les subventions en annuité en faveur du programme de construction des casernes du SDIS.

La mission **Aménagement et attractivité du territoire** représente le budget le plus important avec un montant total de crédits de 22,5 M€ soit une augmentation de 3,7 M€ par rapport à 2020 principalement au sein des programmes accompagnement des territoires et agriculture et pêche. Ainsi, 6,7 M€ sont prévus pour les équipements publics communaux et intercommunaux et 4 M€ au titre des inondations. Concernant le Très Haut Débit, la subvention au SYADEN s'établit à 1,8 M€. Pour le port de Port la Nouvelle, la contribution auprès de la Région Occitanie s'élève à 2,3 M€ conformément aux échéanciers de paiement. Enfin, 5,4 M€ sont proposés pour l'agriculture et la pêche dont 2 M€ pour l'opération Aqua Domitia et 1,8 M€ pour l'irrigation collective. Pour 2021, le fonds L'Occal sera abondé de 0,3 M€ afin de permettre le paiement des aides 2020 dont l'instruction se poursuit sur l'exercice 2021.

La mission **Réseau routier et mobilité** serait d'un montant de 0,8 M€ pour financer l'aide aux communes concernant les travaux de leurs voiries.

La mission **Administration générale** s'élèverait à 0,1 M€ pour financer des travaux permettant l'installation d'une antenne de Maison Départementale des Solidarité (MDS) à Peyriac-Minervois, dans l'optique d'asseoir la proximité des services sociaux du Département.

Enfin, les crédits de la mission **Pilotage et coordination** d'un montant de 1 M€ permettront le versement des subventions à destination des porteurs de projet retenus dans le cadre du Budget participatif, engagement que nous avons pris au titre de l'accompagnement de la transition démocratique du territoire.

Maitriser notre endettement

Dans un environnement financier contraint et incertain, le Département poursuit une politique de gestion active et rigoureuse de la dette, de manière à en minimiser les coûts et à en maintenir la faible exposition au risque. L'encours de dette s'établit fin 2020 à 219 190 594,73 €. Il est réparti à 66,44 % (66,30 % en 2019) en taux fixe et 33,56 % (33,70% en 2019) en taux variable. Dans un contexte de taux d'intérêt très bas, le Département a maintenu sa politique visant à «fixer» majoritairement son encours : lors des deux consultations 2020 pour la signature de 44 087 500 € d'emprunts, la part des prêts à taux fixe représentait 84,1 %.

Par ailleurs, certaines opérations de réaménagement de dette sont venues renforcer le positionnement à taux fixe. Ainsi, le Département a finalisé ou est en cours de contractualisation pour le passage à taux fixe sur les contrats suivants :

- CELR N°279 : EUR 3M (+) 0,64 % vers taux fixe à 0,15 %, **opération à coût équivalent,**
- CREDIT COOPERATIF N°293 : EUR 3M (+) 1,23 % vers taux fixe à 0,25 %, **gain de l'ordre de 80 680 €,**
- CACIB N°1 : TAG 12M (+) 0,01 % vers taux fixe à 0 %, **opération à coût équivalent,**
- CACIB N°135 : TAM (+) 0,01 % vers taux fixe à 0 %, **opération à coût équivalent,**
- CACIB N°268 : TAM (+) 0,22 % vers taux fixe à 0 %, **opération à coût équivalent.**

Enfin, le Département a pu mener à son terme l'opération visant à se dédire de 2,7 M€ sur un contrat de la BDT (financement du THD) ce qui représentera **une économie de près de 387 000 €** de frais financiers sur la durée résiduelle du prêt.

Les caractéristiques de la dette du Département restent structurellement saines. Le taux moyen de la dette au 31/12/2020 était de seulement 1,06 % (1,18 % en 2019). Le dernier observatoire de la dette mené par un cabinet externe fait apparaître un écart très favorable par rapport aux départements de même strate dont le taux moyen de dette s'établissait à 2,05 % en 2019 contre 1,18 % pour le Département de l'Aude. L'écart était encore plus marqué pour le ratio national s'établissant à 2,10 %.

La durée de vie résiduelle s'élève à 13 ans et 1 mois, en recul de 2 mois par rapport à 2019. Enfin, l'exposition au risque, appréhendée à travers la charte de bonne conduite, dite «Gissler», est particulièrement faible, 100 % étant classé en A1, soit le plus faible niveau de risque.

Au regard de l'ambition du programme d'investissement, le budget primitif reposerait sur une prévision d'emprunts 2021 nouveaux de 30 M€ sans tenir compte de 7 M€ de restes à réaliser. Le montant d'emprunt mobilisé sur l'exercice s'établirait à 37 M€.

Dans le même temps, le Département assumera une annuité en capital de 21 650 000 €. Au total, l'endettement fin 2021 progresserait de 15 351 141 € pour s'établir à 234 541 736 €. En cohérence avec l'évolution du programme d'investissement, le recours à l'emprunt sera progressivement ajusté pour atteindre une stabilité de la dette.

Des budgets annexes s'inscrivant dans une même logique de rigueur

Le budget principal est complété, en application de la réglementation, par quatre budgets annexes. Aucun d'entre eux ne comporte de dette. Les principes guidant la préparation du budget, en particulier la rigueur de gestion, s'appliquent à chacun d'eux bien qu'il existe pour certains des enjeux spécifiques, en particulier pour le budget annexe de la Structure Accueil Enfance (SAE).

Deux budgets annexes sont rattachés à la mission Environnement et prévention des risques.

Le premier est le **laboratoire vétérinaire départemental** qui disposerait d'un budget en augmentation (+ 0,2 M€) par rapport au budget 2020 pour s'établir à 1,8 M€. En fonctionnement, les crédits relatifs aux ressources humaines augmentent (+ 0,1 M€). Les autres crédits de fonctionnement, notamment ceux en lien avec l'activité du laboratoire vétérinaire, sont stables. En investissement, les crédits seraient augmentés de 19 000 € par rapport au budget 2020 incluant les travaux d'aménagements de locaux techniques pour le personnel et le renouvellement du matériel technique et informatique. La participation d'équilibre du budget principal serait en

augmentation (+ 0,1 M€) pour s'établir à 1,2 M€. Une autorisation de programme est sollicitée pour un montant de 0,1 M€ pour l'acquisition de logiciels informatiques.

Le second est le budget annexe du **service d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement** (SATESE) qui serait en baisse (- 17 395,24 €) pour s'établir à 1,2 M€. La section de fonctionnement relative à l'activité du SATESE serait quasi stable (- 494,17 €). La section d'investissement, hors crédits non affectés, serait en baisse de 8 000 €. L'équilibre du budget annexe reposerait sur une participation du budget principal identique à celle de 2020 soit 0,6 M€. Une autorisation de programme est sollicitée à hauteur de 0,2 M€ pour l'acquisition de matériel de transport.

Le budget annexe qui regroupe les activités du **parc départemental et du laboratoire routier** est rattaché à la mission mobilité. Il serait en 2021 de 12,2 M€ en diminution de 0,02 M€. Les dépenses réelles de fonctionnement seraient à hauteur de 6,31 M€, soit une diminution de 0,06 M€, traduisant une maîtrise de ces dépenses. Les dépenses d'investissement seraient de 4,7 M€, dont 1 M€ pour l'acquisition de matériel roulant, 0,1 M€ pour l'outillage, 0,4 M€ pour l'acquisition d'un bâtiment et 0,5 M€ pour divers travaux sur le patrimoine immobilier et 2,7 M€ en réserves. L'équilibre du budget annexe reposerait sur une participation du budget principal quasiment identique à celle de 2020 soit 0,6 M€ (+ 0,02 M€).

Quant au budget annexe de la **Structure Accueil Enfance (SAE)**, ce dernier est rattaché à la mission « enfance famille ». Il a été créé au 1^{er} janvier 2015 sur la base d'une réglementation budgétaire et comptable spécifique aux établissements sociaux et médico-sociaux. Il connaîtrait une augmentation de + 0,5 M€ pour s'établir à 7,9 M€. L'augmentation observée en section d'exploitation (+ 0,04 M€) concernerait les crédits relatifs à la gestion du patrimoine (+ 0,08 M€). Ceux liés à l'activité de la SAE (- 0,14 M€) et les ressources humaines (- 0,01 M€) diminuent en lien avec la réorganisation des structures et la stabilisation des effectifs. La section d'investissement afficherait, par rapport à 2020, une augmentation de crédits (+ 0,5 M€) comprenant des travaux sur les unités SAE pour 1 M€, l'acquisition de mobilier, d'électroménager et de véhicules pour 0,11 M€.

Afin d'équilibrer le budget annexe de la Structure Accueil Enfance, la dotation globale de fonctionnement versée par le Département serait en hausse de 0,86 M€ pour s'établir à 5,88 M€. Une subvention en section d'investissement devrait être également versée à hauteur de 1,01 M€, en cohérence avec les grands projets patrimoniaux intégrés dans cette politique publique, tels qu'évoqués précédemment.

Conclusion

Je vous propose donc de construire le budget 2021 autour de nos engagements en matière d'accompagnement des transitions solidaire, territoriale, écologique et démocratique sur la base des éléments décrits dans le présent rapport et, budgétairement, de partager les orientations suivantes :

- Soutenir le développement du territoire audois avec un niveau d'investissement encore élevé en 2021 pour contribuer à la relance économique, stratégie incontournable au regard de la crise sanitaire,
- Poursuivre les efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement non contraintes, y compris en termes de dépenses de personnel,
- Engager une démarche de stabilisation de l'emprunt pour préserver nos capacités d'engagements à moyen terme.

Je vous invite désormais à débattre de ces orientations.

La Présidente du Conseil départemental,

Hélène Sandragné